



La Communauté de Communes du Pays de Mormal

Un territoire ami des aînés

1^e partie

Le portrait du territoire et
de sa population aînée



BOCAGE DE L'AVESNOIS

Ce portrait de territoire a été rédigé en mai 2016 et reflète l'état des connaissances des membres du comité technique. Ce diagnostic n'est pas exhaustif.

Toute remarque ou correction peut être envoyée à Christian COGNEAUX, CPIE Bocage de l'Avesnois, 1 chemin des prés verquins, 59570 Gussignies ou c.cogneaux@cpie-avesnois.eu.

Rédaction : Christian COGNEAUX, CPIE Bocage de l'Avesnois.

Cartes : Cyrille DELVALLEE et Frédéric VAUTRAVERS, CPIE Bocage de l'Avesnois

Mise en page : Emilie MENU, Communauté de Communes du Pays de Mormal

Relecture : Valérie CHERIF, Michèle FETILLE, Dominique GERARD, Denis LEFEBVRE, Jean MARLIER et Daniel WEILL, membres du comité technique, Marlène LACOURT, Commune de Le Quesnoy et Colette COGNEAUX, bénévole du CPIE Bocage de l'Avesnois.

Référence bibliographique à citer :

COGNEAUX Christian, 2016. La Communauté de Communes du Pays de Mormal : un territoire ami des aînés. 1e partie : Le portrait du territoire et de sa population aînée. Le Quesnoy, Communauté de Communes du Pays de Mormal, x p.



Table des matières	3
Table des tableaux	5
Table des cartes	5
Table des photos	5
Qu'est-ce qu'une communauté amie des aînés ?	6
L'engagement de la Communauté de Communes dans cette démarche	6
Méthodologie	7
1. Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal	8
2. La population âgée	9
2.1. Profil général de la communauté âgée.....	9
2.2. Taux de pauvreté des ménages fiscaux selon l'âge du référent fiscal.....	10
2.3. Mode de vie des personnes âgées de plus de 60 ans.....	11
2.4. Variations de structure de population par commune.....	11
2.5. Projections démographiques pour la population des plus de 60 ans.....	14
2.6. Un besoin accru d'accompagnement de la dépendance.....	14
3. L'offre de soins, d'accompagnement et de prise en charge sanitaire et médico-sociale	15
3.1. L'offre de soins libérale.....	15
3.1.1. Le premier recours.....	15
3.1.2. Le second recours : les spécialistes.....	19
3.2. L'offre de soins hospitalière.....	19
3.2.1. Consultations spécialisées.....	19
3.2.2. Hôpital de jour.....	19
3.2.3. Court séjour.....	20
3.2.4. Soins de suite et de réadaptation.....	20
3.2.5. Unités de soins longue durée (USLD).....	20
3.2.6. Unités d'hébergement renforcé.....	20
3.3. L'offre ambulatoire médico-sociale et sanitaire.....	20
3.3.1. Le CLIC du Plateau de Mormal.....	21
3.3.2. L'hospitalisation à domicile.....	21
3.3.3. Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).....	21
3.3.4. Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA).....	22
3.3.5. Équipe Spécialisée de Prévention de Réadaptation et Éducation À Domicile (ESPREAD).....	22
3.3.6. Les réseaux de santé.....	22
3.3.7. Le soutien aux aidants.....	23
3.3.8. La maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA).....	25
3.3.9. L'offre psychothérapeutique.....	25
3.3.10. Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).....	26
3.3.11. La médiation à la santé d'initiative communale.....	27
3.3.12. Les associations de malades.....	27
3.4. La mutuelle communale.....	27



4. Les services d'aide à domicile.....	28
4.1. Les services publics.....	28
4.2. Les services privés et associatifs.....	28
5. L'offre de loisirs et de culture.....	29
5.1. L'office de tourisme intercommunal.....	29
5.2. Les associations.....	29
5.2.1. Le centre social et culturel de Landrecies.....	29
5.2.2. Familles rurales Avesnois Mormal.....	29
5.2.3. Mormal Association des Retraités Sportifs.....	30
5.2.4. Les clubs des aînés.....	30
5.3. Les activités culturelles organisées par les communes.....	31
5.4. Les activités physiques adaptées.....	32
5.5. Les bibliothèques.....	32
5.6. Les musées.....	33
5.7. Les circuits de randonnée.....	33
6. L'offre de transport.....	34
6.1. Les bus du réseau Arc en ciel.....	34
6.2. L'offre alternative de transport.....	35
7. L'offre liée à l'habitat.....	38
7.1. La lutte contre l'habitat indécent.....	37
7.2. L'adaptation de l'habitation.....	37
7.2.1. Pourquoi adapter l'habitat ?.....	37
7.2.2. Les travaux d'adaptation de l'habitat.....	37
7.2.3. Les aides possibles.....	38
7.3. L'offre en logements adaptés.....	39
8. La communication et l'information aux aînés.....	41
8.1. Les outils de communication communautaires.....	41
8.2. Les outils de communication municipaux.....	42
8.3. Les outils de communication des caisses de retraite.....	43
9. La citoyenneté.....	44
9.1. La démocratie participative au sein de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.....	44
9.2. La démocratie participative au sein des communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.....	44
10. Bâtiments et espaces extérieurs.....	45
10.1. L'accessibilité des bâtiments communaux.....	45
10.2. L'accessibilité des circuits de découverte.....	45
10.3. Le ramassage des déchets à la demande.....	45



TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Profil général de la population âgée de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.....	9
Tableau 2 : Évolution comparée par tranches d'âge de la population de la Communauté de Communes du Pays de Mormal entre 2007 et 2012.....	10
Tableau 3 : Taux de pauvreté des ménages fiscaux dont le référent a plus de 60 ans en 2012.....	10
Tableau 4 : Part des aînés vivant seuls ou en couple en 2012.....	11
Tableau 5 : Répartition des aînés selon la nature de logement en 2012.....	11
Tableau 6 : Répartition de la population âgée dans les communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (en nb et en %) en 2012.....	12
Tableau 7 : Estimation de la population âgée de la Communauté de Communes du Pays de Mormal en 2027 et 2042.....	14
Tableau 8 : Liste des EHPAD présents dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal.....	26
Tableau 9 : Liste des bibliothèques municipales présentes dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal.....	32
Tableau 10 : Lignes de bus du réseau Arc-en-Ciel desservant la Communauté de Communes du Pays de Mormal.....	34
Tableau 11 : Plafonds de ressources de l'ANAH.....	38
Tableau 12 : Sites internet et fréquence annuelle de parution des bulletins d'informations municipaux des communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (en cours de complétion).....	42

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Le territoire communautaire.....	8
Carte 2 : Répartition communale (en %) des 60 ans et plus dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal.....	13
Carte 3 : Répartition communale des médecins généralistes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal en 2015.....	15
Carte 4 : Répartition communale des chirurgiens-dentistes dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal en 2015.....	16
Carte 5 : Répartition communale des officines de pharmacie dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal en 2014.....	16
Carte 6 : Répartition communale des infirmiers diplômés d'État dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal.....	17
Carte 7 : Répartition communale des masseurs-kinésithérapeutes dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal en 2015.....	17
Carte 8 : Répartition communale des orthophonistes dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal en 2015.....	18
Carte 9 : Répartition communale des pédicures podologues dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal en 2015.....	18
Carte 10 : Répartition des clubs d'aînés dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal.....	30
Carte 11 : Répartition des personnes âgées hébergées en accueil familial.....	40

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : Couverture du magazine communautaire n°4.....	41
---	----



Qu'est-ce qu'une Communauté Amie des Aînés ?

Le projet « Villes-amies des aînés » (VADA) est né lors du XVIII^e Congrès mondial de gérontologie et de gériatrie à Rio de Janeiro, en 2005. Porté par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il a pour but « d'inciter les villes à mieux s'adapter aux besoins des aînés de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité ».

Pour atteindre ce but, un vaste travail de recherche, mené dans 33 villes à travers le monde, a donné la parole aux personnes âgées et aux personnes qui leur dispensent des services afin d'élaborer un modèle d'une ville accueillante pour les aînés. À l'issue du projet de recherche, l'OMS a publié en 2007 un Guide mondial des villes-amies des aînés.

Depuis 2012, ce projet est relayé en France par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, qui compte désormais 53 communes, et son premier EPCI, la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

La démarche « Communauté amie des aînés » s'articule en sept temps :

1. Obtention de l'accord des élus communautaires et identification d'un porteur politique ;
2. Mise sur pied d'un comité de pilotage ;
3. Réalisation d'un diagnostic du milieu (profil du territoire, recension des services et analyse des besoins des aînés) ;
4. Rédaction d'un plan d'action ;
5. Mise en œuvre des actions ;
6. Évaluation continue de la démarche et des actions ;
7. Élaboration d'un plan de communication et promotion de la démarche.

L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS CETTE DÉMARCHÉ

Lors d'un congrès de gériatrie auquel il participe en 2014, le Docteur Denis LEFEBVRE, gériatre au Centre Hospitalier du Quesnoy et Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal chargé de la cohésion sociale, découvre l'initiative « villes amies des aînés ». Il souhaite alors porter cette démarche au sein de la communauté de communes.

L'intercommunalité se donne les objectifs de :

- favoriser le bien vieillir ensemble ;
- agir de façon globale et intégrée ;
- favoriser la participation des personnes âgées ;
- s'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté ».

Son conseil communautaire a approuvé le 15 mars 2016 l'adhésion de la Communauté de Communes au réseau francophone des villes amies des aînés.

Le CPIE Bocage de l'Avesnois a ensuite été missionné pour dresser ce portrait de territoire. Il comprend un profil du territoire et de la population visée et un recensement des services proposés aux aînés.

Il sera suivi d'une synthèse des besoins énoncés par les aînés et les aidants, les techniciens et les élus lors des réunions d'audit ainsi qu'une analyse selon les huit thématiques définies par l'OMS, puis par un plan d'action.



Ce portrait de territoire a été élaboré à partir de quatre types de collectes de données : une recherche bibliographique et webographique, une synthèse de données de l'INSEE, des interviews de structures ressources et les apports des membres du comité technique.

Les données décrivant la population âgée sont issues du recensement général 2012 de l'INSEE disponibles sur internet.

La projection démographique a été commandée à ce même institut. Elles ont pour point de départ les derniers effectifs connus de la population par sexe et âge. Elles simulent chaque année le nombre d'hommes et de femmes de chaque âge sur la base d'hypothèses sur l'évolution de la population en fonction des décès, des naissances et des mouvements migratoires (émigration et immigration). Trois scénarios ont été appliqués par l'INSEE : le scénario central, le scénario « population haute » et le scénario « population basse ». Nous ne communiquons dans ce portrait de territoire que le scénario central. La fécondité y est maintenue à son niveau de départ ; la mortalité baisse au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 ; les quotients migratoires entre régions françaises sont maintenus constants sur toute la période de projection. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par région¹.

L'INSEE insiste sur le fait qu'une projection n'est pas une prévision². Ensuite, comme la CCPM comporte moins de 50 000 habitants (48 527 sur la base de l'outil Omphale en 2007, année de référence), la projection présente une fragilité accrue (Insee, comm. pers).

Les données sur les professionnels médicaux ont été obtenues dans la base permanente des équipements de l'INSEE 2015 disponible sur internet. Seul le nombre de pharmacies a été obtenu en consultant les pages jaunes.

La description de l'offre de soin hospitalière et de l'offre ambulatoire médico-sociale a été réalisée avec l'aide du Docteur Denis LEFEBVRE et en consultant divers sites internet, notamment ceux des structures décrites.

La description des autres services a été rédigée en consultant les études mentionnées dans le texte ou des sites internet. Pour l'habitat, l'étude de l'ADUS publiée en début d'année a en particulier été exploitée. Les données sur l'accueil familial ont été communiquées par Madame HEMARD, responsable du Pôle Autonomie de la Direction territoriale de l'Avesnois du Conseil départemental du Nord. Les renseignements relatifs aux bibliothèques municipales situées sur le territoire communautaire ont été fournis par M. Gilbert GUTTADAURO, du site quercitain de la Médiathèque départementale du Nord.

¹ Olivier Léon et David Desrivierre. Le modèle de projection démographique Omphale 2010. Insee méthodes n°124, février 2011, 44 p. <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/7257/1/imethode124.pdf>

² Archives de données issues de la statistique publique. Projections de population (Omphale). https://www.cmh.ens.fr/greco/apf_projpop.php



1. Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Le paysage de la Communauté de Communes du Pays de Mormal est marqué par des surfaces boisées importantes : forêt de Mormal, bois des Lanières, bois d'Encade, un bocage encore préservé dans de nombreuses communes, un grand linéaire de cours d'eau. Ce paysage contribue largement à rendre cette région attrayante.

Liaison entre deux agglomérations, celle de Maubeuge-Val-de-Sambre au sud-est et celle de Valenciennes-Métropole au nord, la Communauté de communes du Pays de Mormal se différencie donc de ses voisines par son aspect rural. Sur les 53 communes qui la composent, six seulement ont plus de 2 000 habitants, donc sont des villes au sens de l'INSEE. De fait, la densité de la population est de 104 habitants/km², contre 450 pour le département du Nord et 165 pour l'arrondissement.

Ce caractère rural attrayant, mais aussi sa proximité avec des villes et des bassins d'emplois ont entraîné ces dernières décennies, un dynamisme démographique, donc une rurbanisation des villages du territoire. Les personnes qui se sont implantées dans les années 70 - 80 sont aujourd'hui retraitées. Cette explication pourrait justifier le fait que certaines communes possèdent beaucoup de séniors.

CARTE 1 : LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE



2. La population âgée

La Communauté de Communes du Pays de Mormal a déjà connu en 2012, date du dernier recensement exploité, un vieillissement de la population. Celui-ci se renforcera considérablement les années futures. Il importe alors de préciser les caractéristiques de la population âgée de la communauté de communes. Les données recueillies permettent de tracer un portrait démographique, social et économique des plus de 60 ans pour définir les problèmes et les défis qui se posent au territoire.

2.1. PROFIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ ÂGÉE

D'après les données du recensement de 2012, la Communauté de communes du Pays de Mormal compte 11 153 personnes âgées de plus de 60 ans, contre 9 569 en 2007, soit une hausse de 1 584 aînés en 5 ans (Tableau 1). En 2012, les aînés représentent ainsi 23,06 % de la population totale, contre 20,20 % (+ 2,86 %) en 2007.

Notons que les femmes sont plus nombreuses que les hommes (Tableau 1) et que cette différence s'accroît avec l'âge. L'écart est de 3,74 % chez les 60-74 ans et de 59,64 % chez les plus de 90 ans. Le tabagisme est la cause avancée par les chercheurs pour expliquer cet écart : les hommes fument plus que les femmes, ce qui entraîne une mortalité accrue liée au cancer du poumon et aux maladies cardiovasculaires³.

TABLEAU 1 : PROFIL GÉNÉRAL DE LA POPULATION ÂGÉE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

En 2012			
	Hommes	Femmes	Total
60-74 ans	3 494	3 766	7 260
	48,13 %	51,87 %	
75-89 ans	1 327	2 254	3 581
	37,07 %	62,93 %	
+ 90 ans	63	249	312
	20,18 %	79,82 %	
Total	4 884	6 269	11 153

En 2007			
	Hommes	Femmes	Total
60-74 ans	2 760	3 119	5 879
	46,95 %	53,05 %	
75-89 ans	1 226	2 251	3 477
	35,27 %	65,73 %	
+ 90 ans	36	177	213
	16,97 %	83,01 %	
Total	4 022	5 547	9 569

Source : Insee, RP2012 exploitation principale

Par comparaison avec les autres tranches d'âge, seuls les aînés connaissent une telle croissance (Tableau 2). Les 0-14 ans progressent moins (4,28 %) ; les tranches 15-29, 30-44 et 45-59 ans chutent.

³ Pourquoi les femmes survivent aux hommes? La Recherche, 322, juillet 1999, p. 96. Lire en ligne : <http://www.larecherche.fr/savoirs/dossier/pourquoi-femmes-survivent-aux-hommes-01-07-1999-88939>



TABLEAU 2 : ÉVOLUTION COMPARÉE PAR TRANCHES D'ÂGE DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL ENTRE 2007 ET 2012

	2007	2012	Évolution	
0 - 14 ans	9 213	9 608	+394	+4,28 %
15 - 29 ans	8 226	7 732	-494	-6,01 %
30 - 44 ans	10 100	9 877	-223	-2,21 %
45 - 59 ans	10 266	10 001	-265	-2,58 %
60 - 75 ans	5 879	7 260	+1 381	+23,49 %
+ 75 ans	3 690	3 893	+203	+5,52 %

Source : Insee, RP2012 exploitation principale

Cette hausse des aînés entre 2007 et 2012 traduit probablement l'arrivée dans le 3e âge des premiers baby-boomers nés entre 1946 et 1965. Ce phénomène devrait donc s'accroître car, en 2012, les personnes âgées de 45 à 59 ans étaient 10 001, soit 20,67 % de la population.

2.2. TAUX DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES FISCAUX SELON L'ÂGE DU RÉFÉRENT FISCAL

Le taux de pauvreté est défini comme la part d'individus vivant sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire disposant de moins de 60 % du niveau de vie médian. En France, en 2012, le seuil de pauvreté était de 987 €⁴ pour une personne seule. Il était de 1 481 euros pour un couple sans enfant⁵.

Les données datent de 2012, année où les trois communautés de communes n'étaient pas encore fusionnées. Comme les données communales ne sont pas toutes communiquées, il n'est pas possible de les additionner pour définir la moyenne de la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Les données des trois anciens EPCI sont donc reprises ici.

Le taux de pauvreté des ménages fiscaux dont l'âge du référent fiscal est compris entre 60 et 74 ans est d'environ 10%, inférieur à celui de l'arrondissement ou à celui du Département. Il est également inférieur à celui de l'ensemble de la population.

En revanche, le taux de pauvreté des ménages fiscaux dont l'âge du référent fiscal est de 75 ans ou plus est supérieur à ceux de l'Avesnois et du Nord. Il est d'environ 14 %, plus fort que pour la tranche précédente. Cela est peut-être corrélé avec le fait qu'en vieillissant, les personnes âgées se retrouvent seules.

TABLEAU 3 : TAUX DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES FISCAUX DONT LE RÉFÉRENT A PLUS DE 60 ANS EN 2012.

Entité	60 à 74 ans	+ de 75 ans	Ensemble de la population
CC du Quercitain	8,9	13,9	14,1
CC de Mormal et Maroilles	12,2	13,6	20,5
CC du Bavaisis	10,4	14,9	14,4
Arrondissement	16,0	12,8	23,9
Département	12,7	10,8	18,8

Source : Insee, RP2012 exploitation principale

⁴ Insee, 2015. Seuils de pauvreté mensuels en 2013. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATS0504401

⁵ Observatoire des inégalités, 2014. Les seuils de pauvreté en France. <http://www.inegalites.fr/spip.php?article343#nb1>



2.3. MODE DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 60 ANS

Dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal, le taux de personnes de plus de 80 ans vivant seules (à domicile ou en établissement) est de 45,50 %.

TABLEAU 4 : PART DES AÎNÉS VIVANT SEULS OU EN COUPLE EN 2012

	Population totale	Population vivant seule		Population vivant en couple	
55-64 ans	6 739	1 015	15,06 %	5 228	77,58 %
65-79 ans	5 279	1 283	24,31 %	3 552	67,29 %
+ 80 ans	2 436	1 109	45,50 %	790	32,44 %

Source : Insee, RP2012 exploitation principale

Près de 80 % des ménages de plus de 55 ans de la Communauté de Communes du Pays de Mormal sont propriétaires de leur logement. Seuls 7 % des aînés sont logés dans un HLM. Notons que près de 3 % des personnes de plus de 80 ans vivent chez un aidant. Ces données sont importantes en termes d'adaptation de l'habitat.

TABLEAU 5: RÉPARTITION DES AÎNÉS SELON LA NATURE DE LOGEMENT EN 2012

	Total	Propriétaire	Locataire			
			Non HLM	HLM	Meublé	Logé gratuit ^t
55-64 ans	3862	3085 (79,88%)	429 (11,10 %)	262 (6,78 %)	31	55 (1,42 %)
65-79 ans	3433	2833 (82,52%)	281 (8,18 %)	261 (7,60 %)	9	49 (1,43 %)
+ 80 ans	1720	1378 (80,12%)	136 (8,02 %)	151 (8,78 %)	7	48 (2,79 %)

Source : Insee, RP2012 exploitation principale

2.4. VARIATIONS DE STRUCTURE DE POPULATION PAR COMMUNE

La commune possédant la plus forte proportion de personnes de plus de 60 ans est Potelle avec 33 % de la population, suivie par Le Quesnoy avec 29 %, Maroilles 28,3 % et Bavay 28,1 %. Si l'on ne s'intéresse qu'aux plus de 75 ans, Le Quesnoy passe en tête avec 13,1 % suivie par Potelle avec 10,9 %. Au contraire, Amfroipret possède le moins d'aînés, avec 9,8 % de personnes de plus de 60 ans et 3 % pour les plus de 75 ans.

Pour cette dernière, une explication possible est que la construction de nouvelles maisons a rajeuni une population déjà peu importante. Le récent lotissement de Potelle devrait donc changer la donne dans cette commune et modifier le classement.



TABLEAU 6: RÉPARTITION DE LA POPULATION AÎNÉE DANS LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL (EN NB ET EN %) EN 2012.

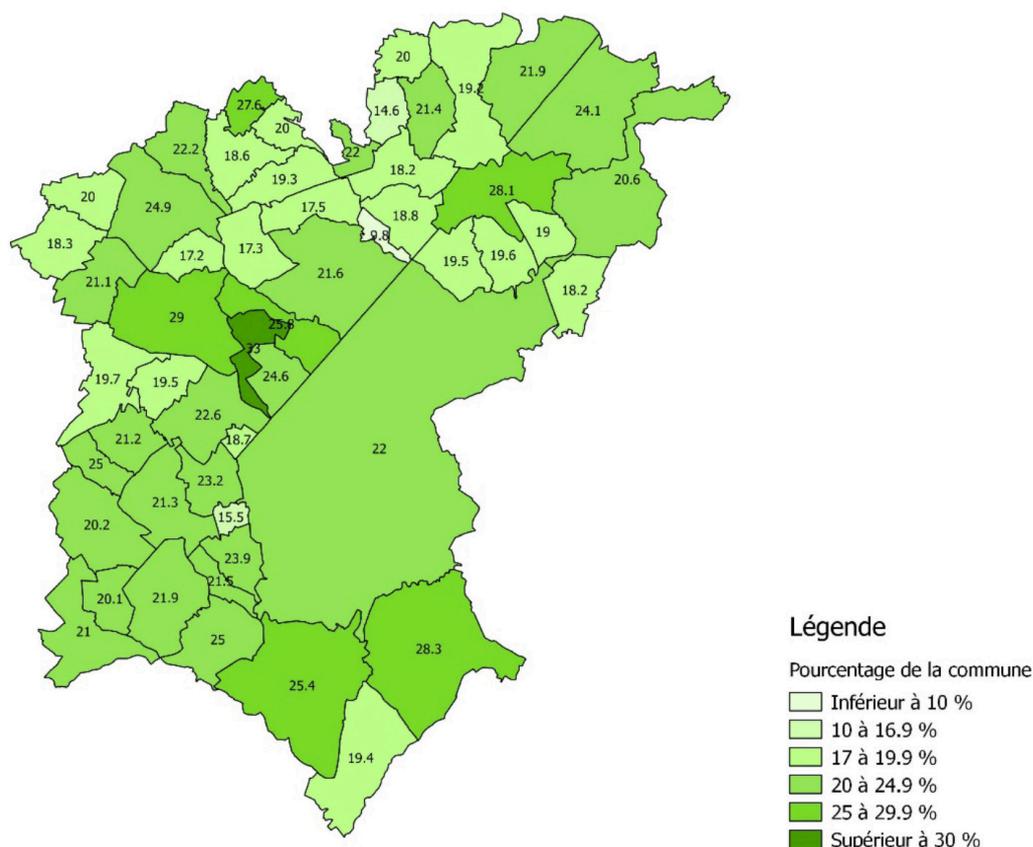
Commune	nb d'habitants	60 à 74 ans		75 à 89 ans		90 ans et plus		60 ans et plus	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Amfroipret	235	16	6,8 %	7	3,0 %	0	0,0 %	23	9,8 %
Audignies	306	41	13,4 %	17	5,6 %	0	0,0 %	58	19,0 %
Bavay	3 435	628	18,3 %	295	8,6 %	42	1,2 %	965	28,1 %
Beaudignies	564	73	13,0 %	37	6,5 %	1	0,2 %	111	19,7 %
Bellignies	874	114	13,0 %	70	8,0 %	3	0,3 %	187	21,4 %
Bermeries	390	60	15,4 %	13	3,4 %	0	0,0 %	73	18,8 %
Bettrechies	251	23	9,3 %	13	5,3 %	0	0,0 %	37	14,6 %
Bousies	1 710	259	15,1 %	111	6,5 %	5	0,3 %	375	21,9 %
Bry	401	62	15,5 %	16	4,0 %	2	0,5 %	80	20,0 %
Croix-Caluyau	254	31	12,0%	21	8,1 %	0	0,0 %	51	20,1 %
Englefontaine	1 291	195	15,1 %	101	7,8 %	4	0,3 %	300	23,2 %
Eth	326	77	23,6 %	12	3,7 %	1	0,3 %	90	27,6 %
Fontaine-au-Bois	680	122	18,0%	42	6,2 %	5	0,7 %	170	25,0 %
Forest-en-Cambrésis	537	70	13,0%	38	7,1 %	5	0,9 %	113	21,0 %
Frasnoy	357	44	12,4 %	15	4,1 %	3	0,8 %	62	17,3 %
Ghissignies	506	77	15,3 %	21	4,2 %	0	0,0 %	99	19,5 %
Gommegnies	2 283	312	13,6 %	170	7,4 %	13	0,6 %	494	21,6 %
Gussignies	356	50	14,1 %	20	5,6 %	1	0,3 %	71	20,0 %
Hargnies	590	77	13,0%	29	4,9 %	2	0,3 %	107	18,2 %
Hecq	355	36	10,1 %	19	5,4 %	0	0,0 %	55	15,5 %
Hon-Hergies	827	115	13,9 %	63	7,6 %	3	0,4 %	181	21,9 %
Houdain-lez-Bavay	909	128	14,1 %	44	4,8 %	2	0,2 %	174	19,2 %
Jenlain	1 093	171	15,6 %	68	6,2 %	4	0,4 %	243	22,2 %
Jolimetz	883	153	17,4 %	61	6,9 %	3	0,3 %	217	24,6 %
La Flamengrie	396	70	17,7 %	16	4,0 %	1	0,3 %	87	22,0 %
La Longueville	2 138	308	14,4 %	127	5,9 %	6	0,3 %	441	20,6 %
Landrecies	3 516	532	15,1 %	333	9,5 %	28	0,8 %	894	25,4 %
Le Favril	486	65	13,5 %	25	5,1 %	4	0,8 %	94	19,4 %
Le Quesnoy	5 030	798	15,9 %	569	11,3 %	92	1,8 %	1 459	29,0 %
Locquignol	355	57	16,2 %	18	5,2 %	2	0,6 %	78	22,0 %
Louvignies-Quesnoy	951	142	14,9 %	69	7,2 %	4	0,4 %	215	22,6 %
Maresches	898	119	13,3 %	58	6,5 %	2	0,2 %	180	20,0 %
Maroilles	1 429	253	17,7 %	142	10,0 %	9	0,6 %	404	28,3 %
Mecquignies	680	94	13,8 %	35	5,2 %	4	0,6 %	133	19,6 %



Neuville-en-Avesnois	294	60	20,3 %	14	4,7 %	0	0,0 %	74	25,0 %
Obies	710	95	13,3 %	44	6,2 %	0	0,0 %	138	19,5 %
Orsinval	548	73	13,3 %	21	3,9 %	0	0,0 %	94	17,2 %
Poix-du-Nord	2 182	293	13,4 %	163	7,5 %	9	0,4 %	465	21,3 %
Potelle	358	79	22,1 %	37	10,3 %	2	0,6 %	118	33,0 %
Preux-au-Bois	839	134	16,0%	58	6,9 %	8	1,0 %	200	23,9 %
Preux-au-Sart	297	30	10,1 %	21	7,1 %	1	0,3 %	52	17,5 %
Raucourt-au-Bois	182	19	10,2 %	16	8,5 %	0	0,0 %	34	18,7 %
Robersart	183	28	15,3 %	10	5,6 %	1	0,6 %	39	21,5 %
Ruesnes	428	64	15,0%	23	5,4 %	3	0,7 %	90	21,1 %
Saint-Waast	626	76	12,1 %	37	5,9 %	1	0,2 %	114	18,2 %
Salesches	306	44	14,4 %	19	6,2 %	2	0,7 %	65	21,2 %
Sepmeries	647	70	10,8 %	46	7,1 %	3	0,4 %	119	18,3 %
Taisnières-sur-Hon	937	161	17,2 %	62	6,7 %	2	0,2 %	225	24,1 %
Vendegies-au-Bois	496	62	12,4 %	34	6,8 %	5	1,0 %	100	20,2 %
Villereau	970	147	15,2 %	86	8,8 %	18	1,8 %	250	25,8 %
Villers-Pol	1 239	203	16,4 %	100	8,1 %	5	0,4 %	308	24,9 %
Wargnies-le-Grand	1 060	150	14,2 %	47	4,4 %	0	0,0 %	198	18,6 %
Wargnies-le-Petit	777	100	12,9 %	48	6,1 %	2	0,3 %	150	19,3 %

La carte suivante illustre bien l'inégale répartition des plus de 60 ans dans le territoire communautaire.

CARTE 2 : RÉPARTITION COMMUNALE (EN %) DES 60 ANS ET PLUS DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL



BOCAGE DE L'AVESNOIS



2.5. PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES POUR LA POPULATION DES PLUS DE 60 ANS

La population âgée de 60 ans représentera près d'un tiers de la population en 2042 (Tableau 6). L'effectif des personnes de 75 à 89 ans doublera presque en 30 ans, tandis que les personnes de plus de 90 ans seront quatre fois plus nombreuses.

TABLEAU 7 : ESTIMATION DE LA POPULATION AÎNÉE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL EN 2027 ET 2042

	60 à 74 ans	75 à 89 ans	+ 90 ans	+ 60 ans
2012	7 260 (15,01 %)	3 581 (7,40 %)	312 (0,65 %)	11 153 (23,06 %)
2027	8 964 (17,60 %)	4 799 (9,42 %)	597 (1,17 %)	14 360 (28,19 %)
2042	9 127 (17,53 %)	6 319 (12,14 %)	1 120 (2,15 %)	16 566 (31,82 %)

© Insee, recensement de la population 2012, Omphale

2.6. UN BESOIN ACCRU D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉPENDANCE

Selon une étude menée en 2008 à l'échelle européenne⁶, le nombre de personnes âgées dépendantes augmentera d'ici 2030. Si l'état de santé reste stable, cette augmentation serait en France de 80 %. Si la santé s'améliorait, elle serait nationalement de 52 %. Ces personnes auront potentiellement des aidants familiaux, sans que l'on sache s'ils se mobiliseront effectivement.

Cette étude conclut comme suit : « En outre, la croissance de la part des personnes dépendantes très âgées, la masculinisation des aidants conjugués et la survie plus fréquente de couples dont les deux membres seront dépendants sont autant de facteurs qui feront grossir la population demandeuse d'une aide professionnelle. À l'avenir, plus encore qu'aujourd'hui, les politiques de prise en charge de la dépendance devront envisager en priorité l'aide aux aidants. »

La Communauté de Communes n'échappe donc pas au phénomène national du vieillissement de la population. Celui-ci se renforcera puisque les plus de 60 ans représenteront en 2042 près d'un tiers de la population. Les plus de 75 ans y sont plus pauvres qu'en Avesnois ou dans le département. Près de 8 aînés sur 10 sont propriétaires de leur logement. Les élus locaux doivent tenir compte de ces données pour définir leur politique de cohésion sociale.

⁶ Joëlle Gaymu et l'équipe FELICIE. Comment les personnes dépendantes seront-elles entourées en 2030 ? Projections européennes. Population & Sociétés n°444, avril 2008. Lire en ligne : http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19112/pes444.fr.pdf



3. L'offre de soins, d'accompagnement et de prise en charge sanitaire et médico-sociale

La santé, les soins quotidiens et les possibilités d'intervention constituent bien évidemment une préoccupation des aînés et un facteur déterminant du maintien à domicile. Cette partie recense donc l'offre de soin libérale et hospitalière et les services médico-sociaux et sanitaires à domicile.

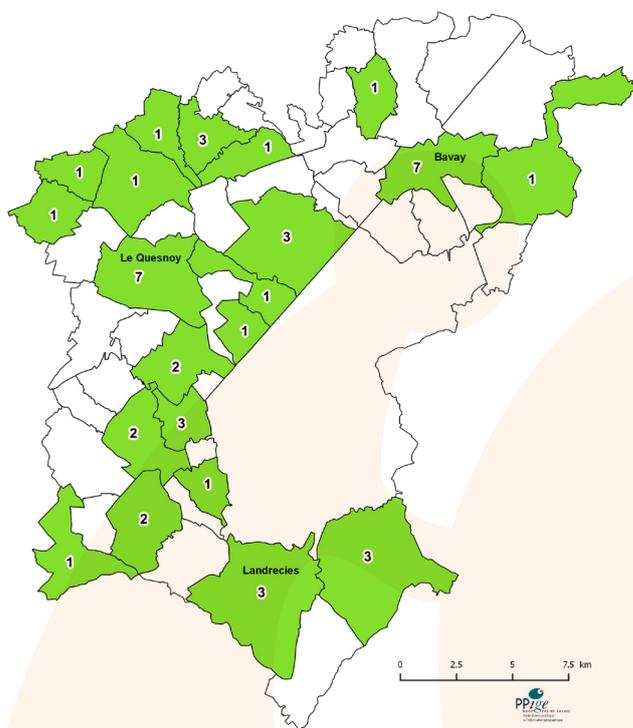
3.1. L'OFFRE DE SOINS LIBÉRALE

Les soins libéraux de premiers recours prennent en charge la prévention, l'éducation à la santé, le dépistage, le diagnostic, le traitement, la surveillance et le suivi des patients. Les patients peuvent ensuite être orientés vers le système de soins plus spécialisés ou soins de second recours.

3.1.1. LE PREMIER RECOURS

Selon la base permanente des équipements de l'INSEE 2015, la Communauté de Communes du Pays de Mormal comporte 46 **médecins généralistes**⁷, soit 95/100 000 habitants, pour 100 dans le Département du Nord, 93 dans la région Hauts-de-France et 94 au niveau national. Leur répartition communale est la suivante :

CARTE 3 : RÉPARTITION COMMUNALE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL EN 2015



L'âge moyen des médecins généralistes de la CCPM est de 52,6 ans.

La moitié ont plus de 55 ans ; plus d'un tiers ont plus de 60 ans. Leur retraite doit être anticipée.

Notre territoire semble attractif : près de 20 % des généralistes ont moins de 40 ans.

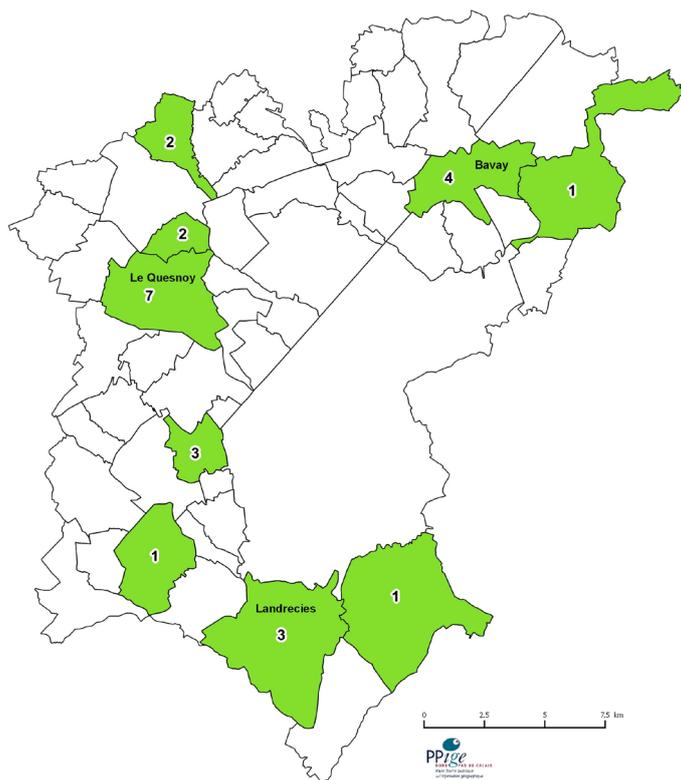
Les **chirurgiens-dentistes** y sont au nombre de 24, ce qui représente un taux de 50/100 000 habitants. La moyenne nationale en 2015 était de 57 pour 100 000 habitants⁸ ; la moyenne de la Région Hauts-de-France était de 45/100 000 et celle du département du Nord de 52.

⁷ Sont retenus les praticiens exerçant leur activité en dehors d'un établissement sanitaire, puisque ceux-ci sont inclus dans une autre base. Sont donc exclus par exemple les médecins fonctionnaires et les médecins salariés exerçant en établissement sanitaire.

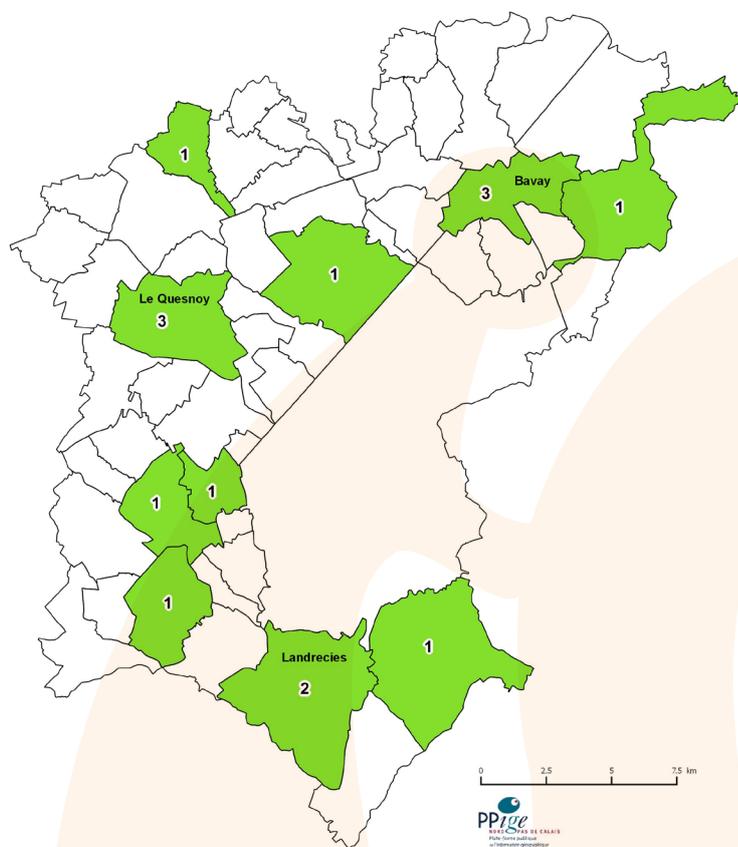
⁸ État des lieux de la démographie des chirurgiens dentistes http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Etat_des_lieux_de_la_demographie_des_chirurgiens_dentistes_decembre_2013.pdf



CARTE 4 : RÉPARTITION COMMUNALE DES CHIRURGIENS-DENTISTES DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL EN 2015



CARTE 5 : RÉPARTITION COMMUNALE DES OFFICINES DE PHARMACIE DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL EN 2014



Le territoire communautaire comporte 15 **officines de pharmacie** réparties comme suit. Leur densité est de 31 pharmacies pour 100 000 habitants, inférieure au taux départemental de 37 officines pour 100 000 habitants et au taux national de 34. Sachant qu'en 2014, 123 pharmacies en France et 6 dans le département du Nord ont fermé définitivement, mieux vaut peut-être une densité moindre, garante de meilleure réussite économique.

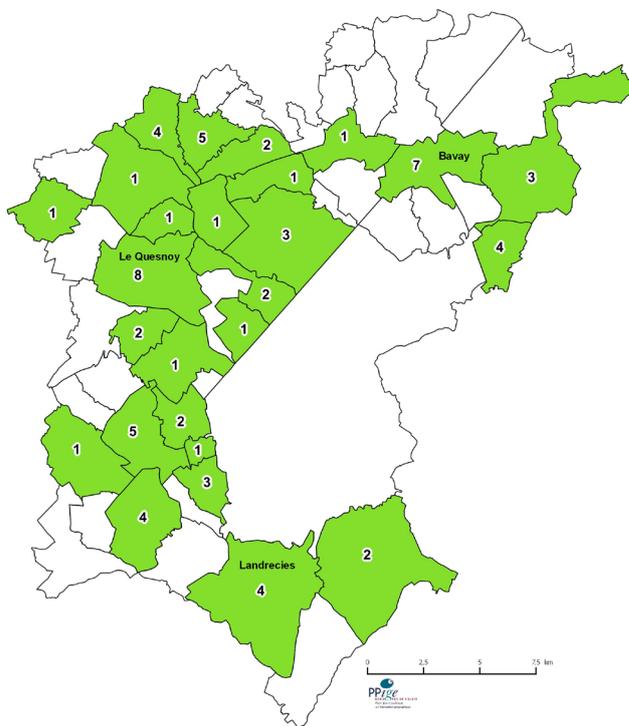
⁹ Ordre national des pharmaciens, 2015. Les pharmaciens - Panorama au 1er janvier 2015. Fascicule Nord-Pas-de-Calais. 11 p. <http://www.ordre.pharmacien.fr/content/download/235296/1302599/version/1/file/40637+-+Demographie+2015+%28NORD-PAS-DE-CALAIS%29.pdf>

¹⁰ Ordre national des pharmaciens, 2015. Les pharmaciens - Panorama au 1er janvier 2015. Brochure nationale. 48 p. http://www.ordre.pharmacien.fr/content/download/226240/1272462/version/2/file/40635+-+Demographie+2015_SP_page+%C3%A0+page-Vdef.pdf



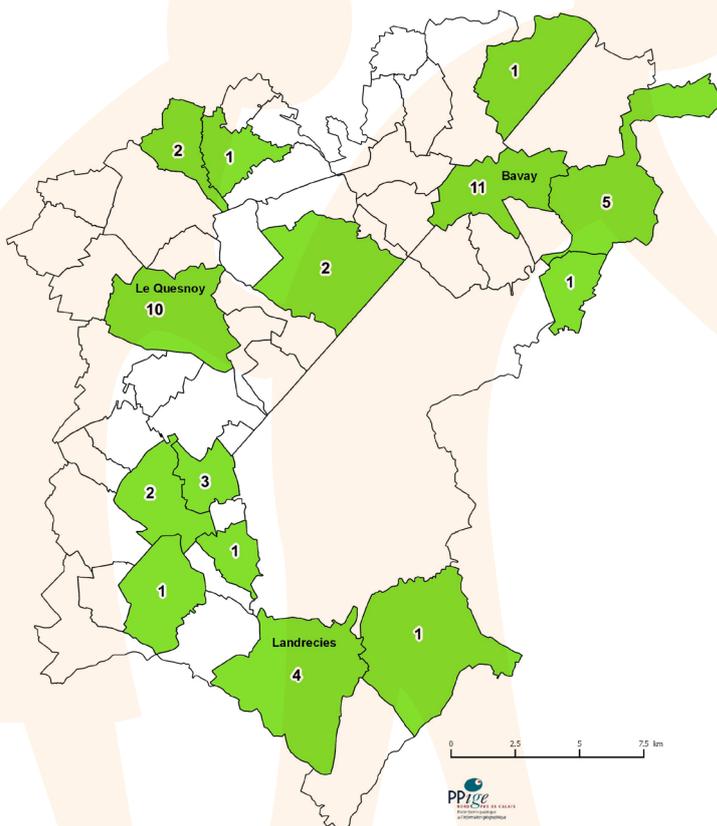
70 **infirmiers diplômés d'État** sont installés en libéral dans les communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, ce qui représente un taux de 145/100 000 habitants, supérieur aux moyennes départementale (118), régionale (113 en Hauts-de-France) et nationale (129).

CARTE 6 : RÉPARTITION COMMUNALE DES INFIRMIERS DIPLÔMÉS D'ÉTAT DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL



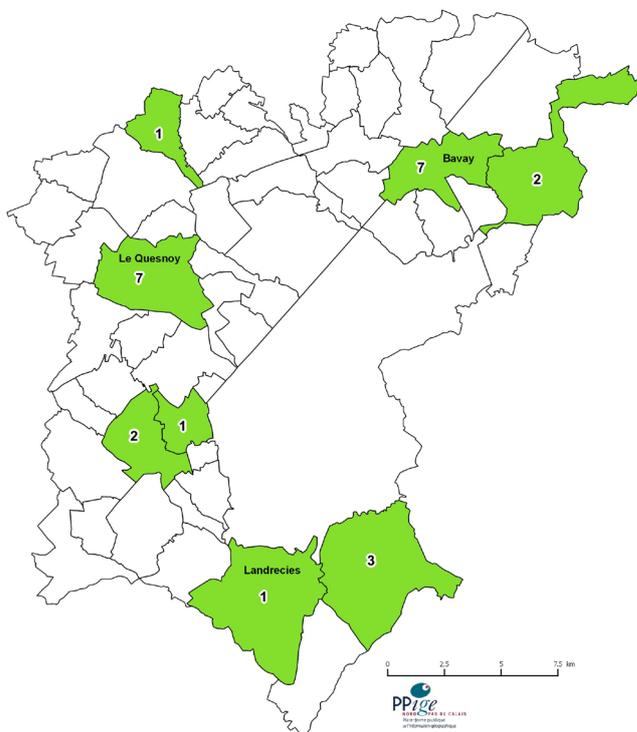
Les **masseurs-kinésithérapeutes** libéraux sont quant à eux 45, soit un taux de 93/100 000 habitants, inférieur aux moyennes départementale (118), régionale (113 en Hauts-de-France) et nationale (129). Notons que deux praticiennes se sont installées dans la maison médicale de Villers-Pol en mai 2016.

CARTE 7 : RÉPARTITION COMMUNALE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL EN 2015



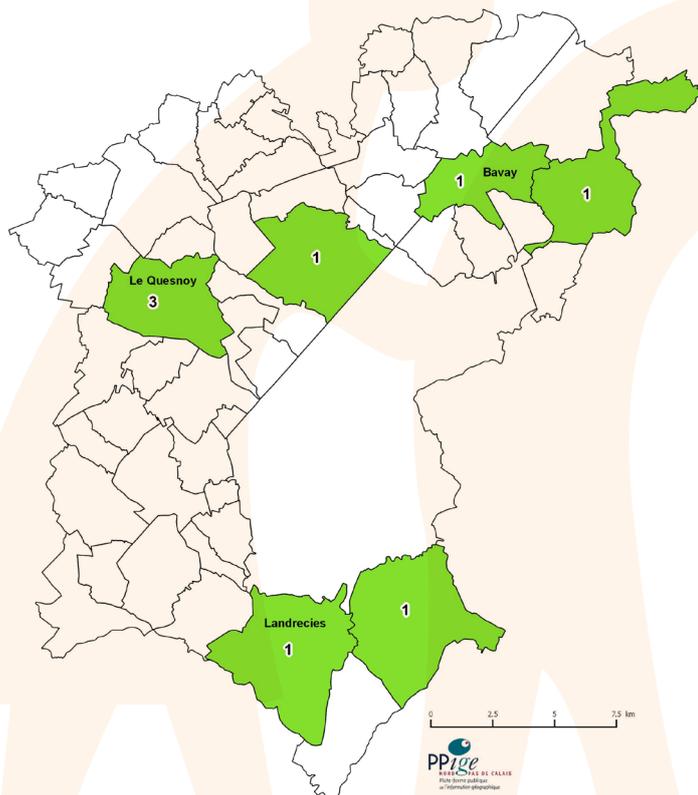
orthophonistes exercent en libéral sur le territoire communautaire. La densité y est de 50/100 000 habitants, supérieure à celle du département (46), de la Région Hauts-de-France (34) et à celle de la France (29).

CARTE 8 : RÉPARTITION COMMUNALE DES ORTHOPHONISTES DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL EN 2015



8 **pédicures podologues** exercent sur le territoire communautaire. Leur densité de 17/100 000 habitants est inférieure aux moyennes départementale (22), régionale (21 en Hauts-de-France) et nationale (21 également).

CARTE 9 : RÉPARTITION COMMUNALE DES PÉDICURES PODOLOGUES DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL EN 2015



Dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal, aucun psychomotricien, aucun orthoptiste, aucun audioprothésiste ni aucun ergothérapeute n'exerce en libéral.

3.1.2. LE SECOND RECOURS : LES SPÉCIALISTES

Selon la base permanente des équipements de l'INSEE 2014, neuf spécialistes exercent en libéral sur le territoire communautaire ; tous sont installés au Quesnoy. Il s'agit de trois cardiologues, un gynécologue¹¹, deux ophtalmologues, un oto-rhino-laryngologiste et deux radiologues.

Des spécialistes donnent également des consultations externes au centre hospitalier de Le Quesnoy en alcoologie, angéiologie, chirurgie urologique, dermatologie et vénérologie, épreuve d'effort de cardiologie, gastro-entérologie, gynécologie, ophtalmologie, ORL, pneumologie et allergologie, radiologie / échographie / scanner / ostéodensitométrie / mammographie numérique, réadaptation cardiaque, réhabilitation respiratoire, tabacologie, traumatologie et troubles du métabolisme.

Notons bien sûr que la population de la Communauté de Communes du Pays de Mormal se rend aussi bien à Maubeuge qu'à Valenciennes ou au Cateau pour consulter des spécialistes.

Cependant, l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe fait partie des zones de proximité les moins bien dotées en spécialistes, toutes disciplines et modes d'exercice confondus. 50% des spécialistes libéraux y ont 55 ans ou plus. 92% sont en secteur 1, ce qui correspond au taux le plus fort de la région. Par exemple, il n'y a que douze ophtalmologues en Avesnois, tous en libéral, soit une densité de 5,1, contre 6,3 pour la région et 9,1 pour la France (étude PAERPA, 2014).

3.2. L'OFFRE DE SOINS HOSPITALIÈRE

Si un seul centre hospitalier est implanté sur le territoire communautaire, celui du Quesnoy, quatre autres centres hospitaliers à Hautmont, Le Cateau, Maubeuge et Valenciennes, voire celui de Liessies, et plusieurs cliniques peuvent accueillir des patients de la CCPM.

Ne sont pas évoqués ici les services de médecine et chirurgie des hôpitaux publics et privés même s'ils prennent en charge les aînés du territoire communautaire. Ne sont présentés ici que les activités spécifiques à la gériatrie, dans les établissements ou à domicile.

Les services suivants sont possibles dans les hôpitaux proches.

3.2.1. CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES

Les gériatres des centres hospitaliers de Le Quesnoy et Le Cateau, ceux de Maubeuge et Valenciennes, alors accompagnés de neurologues, offrent des consultations externes dédiées aux troubles de la mémoire ou autres thématiques : risques de chute et plaies chroniques.

3.2.2. HÔPITAL DE JOUR

Un hôpital de jour est un lieu, qui hospitalise des patients durant une journée, afin de réaliser des soins ou examens qui nécessitent la proximité d'un plateau technique, sans pour autant devoir être hospitalisés plusieurs jours.

Les hôpitaux de jour proches sont Le Quesnoy, Avesnes-sur-Helpe, Le Cateau, Maubeuge et Valenciennes.

¹¹ La gynécologue de Le Quesnoy a cessé son activité en 2016.



3.2.3. COURT SÉJOUR

Les courts séjours gériatriques se situent à Le Quesnoy, Le Cateau, Avesnes-sur-Helpe, Maubeuge et Valenciennes. La durée moyenne est de 10 à 15 jours. Les activités pratiquées sont le diagnostic et le traitement de la ou des pathologies. La prise en charge est globale, c'est-à-dire qu'elle est psycho-sociale et clinique. En pratique, ce sont souvent les personnes âgées de plus de 75 ans qui y sont soignées. Ces unités de courts séjours accueillent bien souvent des lits identifiés de soins palliatifs, dédiés aux situations de fin de vie, en privilégiant le confort et l'accompagnement des patients et de leur famille.

3.2.4. SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

Les services de soins de suite gériatrique sont relativement nombreux. Ils ont pour mission d'assurer la réhabilitation du patient après un évènement de santé aigu et/ou lors de l'évolution d'une maladie chronique. La durée moyenne est d'environ un mois. Les personnes accueillies ont normalement été diagnostiquées et le traitement commencé. Un synonyme pourrait être convalescence. Certains SSR accueillent également des lits identifiés de soins palliatifs.

Les SSR d'Hautmont et Le Quesnoy accueillent des **Unités cognitivo-comportementales (UCC)** s'adressant aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et répondent à deux objectifs principaux :

- la stabilisation ou l'amélioration de patients présentant des troubles cognitifs et/ou comportementaux, venant du domicile, d'institutions ou d'autres services, par le biais d'ateliers thérapeutiques,
- la possibilité de retourner au domicile ou structure d'origine dans les meilleures conditions.

3.2.5. UNITÉS DE SOINS LONGUE DURÉE (USLD)

Les unités de soins longue durée accueillent et soignent des personnes présentant une ou plusieurs maladies chroniques, soit durables, soit susceptibles d'épisodes répétés de décompensation¹², et pouvant entraîner ou aggraver une perte d'autonomie. Elles accueillent également des patients présentant des troubles cognitifs et comportementaux.

Ces unités disposent d'une présence infirmière et aide-soignante, 24h/24 et d'un médecin salarié spécialisé en gériatrie. La permanence médicale est assurée sous forme d'astreinte.

Il en existe dans les centres hospitaliers de Le Quesnoy, Avesnes-sur-Helpe, Maubeuge et Valenciennes (résidence du Val d'Escaut).

3.2.6. UNITÉS D'HÉBERGEMENT RENFORCÉ

Elles accueillent des patients présentant des troubles comportementaux grâce à un encadrement médical et paramédical dédié. Une telle unité devrait être créée au CH de Le Quesnoy. Il en existe déjà une à la résidence du Val d'Escaut, dépendante du CH de Valenciennes.

3.3. L'OFFRE AMBULATOIRE MÉDICO-SOCIALE ET SANITAIRE

La prise en charge des personnes âgées dans leur domicile répond non seulement à leur souhait mais également à réduire les coûts pris en charge par la collectivité.

¹²En médecine, la décompensation désigne une dégradation d'un organe ou d'un organisme qui était maintenu en équilibre par des mécanismes de compensation.



3.3.1. LE CLIC DU PLATEAU DE MORMAL

Le Centre Local Information Coordination (CLIC) du Plateau de Mormal a pour objets :

- d'évaluer les besoins des personnes âgées ;
- d'élaborer avec elles un plan d'aide individualisé ;
- de coordonner son application par une mise en réseau des professionnels de santé, d'accompagnement à domicile, de l'habitat ;
- de soutenir les aidants naturels.

Il est porté par le Centre Hospitalier du Quesnoy. Il a le territoire communautaire comme secteur d'intervention.

3.3.2. L'HOSPITALISATION À DOMICILE

Alternative aux hôpitaux, l'hospitalisation à domicile (HàD) permet le maintien du patient dans son environnement familial et social. Ce service assure des soins pluridisciplinaires 24h/24 et 365 jours par an et une astreinte infirmière 24h/24. Il délivre les médicaments, le matériel médical. Il coordonne les professionnels de santé (médecin traitant, infirmier libéral, kinésithérapeute, orthophoniste...). Il prend en charge l'assistance respiratoire, le traitement post-chirurgical, la douleur, la fin de vie, la nutrition parentérale et entérale, l'antibiothérapie, les pansements complexes, la rééducation physique et neurologique, le nursing, la réadaptation, la reprise d'autonomie, l'éducation du patient. Il aide aux démarches administratives et sociales. Il soutient psychologiquement les patients et les aidants. L'équipe est constituée d'un médecin et d'un infirmier coordinateurs, d'un assistant social, d'infirmiers et d'aides-soignants, d'un psychologue et d'un secrétaire.

L'hospitalisation à domicile est prescrite :

- soit par le médecin traitant si le patient est chez lui et que ses soins s'alourdissent,
- soit par un médecin hospitalier si le patient est hospitalisé et que son état clinique est stabilisé.

Trois structures d'hospitalisation à domicile interviennent dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal. La répartition se fait selon la proximité ; les coordonnateurs utilisent même une solution en ligne de calcul d'itinéraire pour répartir les patients lorsqu'un doute existe entre l'une ou l'autre structure. La **HàD Sambre-Avesnois** est gérée par la Polyclinique du Val de Sambre ; celle de **Valenciennes** par la clinique Teissier ; enfin celle de **Beauvois-en-Cambrésis**, la première en région, par la mutualité française.

3.3.3. SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Les **services de soins infirmiers à domicile** concernent les personnes âgées malades et le plus souvent dépendantes, atteintes de pathologies chroniques ou invalidantes, nécessitant des soins infirmiers ou d'hygiène générale à domicile.

Leurs objectifs sont de :

- prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état de santé du malade ;
- éviter ou retarder l'admission en établissement ;
- faciliter le retour à domicile après une hospitalisation ;
- accompagner les personnes en fin de vie et leur famille ;
- suppléer à une perte d'autonomie et aux actes essentiels de la vie.

La prise en charge intervient sur prescription médicale pour une durée initiale de 30 jours renouvelable. Les soins sont pris en charge à 100 % par toutes les caisses d'assurance maladie, sans avance de frais.



Trois SSIAD couvrent le territoire communautaire. Deux sont portés par le Centre Hospitalier du Quesnoy et s'occupent des patients résidant dans le Quercitain et le Bavaisis. 130 places leur sont attribuées. L'autre est accueilli par le Centre communal Action Sociale de Landrecies et gère les communes de l'ex Communauté de Communes Maroilles-Mormal¹³. Il dispose de 75 places pour les personnes âgées.

3.3.4. ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER (ESA)

L'équipe spécialisée Alzheimer est composée d'un ergothérapeute et d'assistantes de soins. Elles interviennent à domicile, chez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés pour améliorer et préserver leur autonomie en apportant des prestations de soins et de réhabilitation au domicile.

3.3.5. ÉQUIPE SPÉCIALISÉE DE PRÉVENTION DE RÉADAPTATION ET ÉDUCATION À DOMICILE (ESPREAD).

L'équipe spécialisée de prévention, de réadaptation et d'éducation à domicile, dédiée au haut risque de chute, s'adresse aux personnes de 75 ans. Elle a pour objectifs de :

- Prévenir les conséquences physiques et psychologiques suite à une chute ;
- Améliorer les capacités dans les activités de la vie quotidienne.

Cette activité est proposée à titre expérimental dans le cadre du PAERPA, projet visant à faciliter le parcours des Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie.

3.3.6. LES RÉSEAUX DE SANTÉ

L'article L. 6321-1 du Code de la santé publique précise les missions des réseaux de santé :

« Les réseaux de santé ont pour objet de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires, notamment de celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique. Ils procèdent à des actions d'évaluation afin de garantir la qualité de leurs services et prestations ».

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal est repris dans trois réseaux :

- le réseau de santé gériatrique REPER'AGE,
- le réseau de santé de soins palliatifs EMERA,
- et Étincelle de la Sambre.

Le réseau de santé gériatrique REPER'AGE

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal est repris dans le réseau de santé gériatrique REPER'AGE, porté par le centre hospitalier de Valenciennes.

Il a pour fonctions de :

- prévenir les hospitalisations inadaptées ou répétées (orientation optimisée dans le parcours de soins, préconisations d'actions préventives et de mesures correctrices...);
- favoriser et sécuriser le maintien à domicile des personnes âgées présentant une fragilité médicale, ou leur retour à domicile après hospitalisation ;

¹³SSIAD de Landrecies intervient également dans deux communes de la CCCA.



- coordonner les intervenants sanitaires, médico-sociaux et sociaux dans le respect des choix de la personne âgée et dans son contexte de vie ;
- s'appuyer sur un diagnostic psycho-médicosocial réalisé au domicile pour établir ou adapter pour les plus fragiles le Plan Personnalisé de Santé ;
- soutenir les intervenants professionnels par l'apport de réponses concrètes à leurs difficultés quotidiennes ;
- soulager les aidants par l'apport de réponses et de conseils personnalisés.

Il s'articule autour d'une équipe mobile gériatrique constituée de gériatres et de trois infirmières.

Le réseau de santé de soins palliatifs EMERA

Il a pour principal objectif de permettre à la personne atteinte de pathologie cancéreuse ou en situation palliative, de bénéficier de soins de qualité sur le lieu de vie de son choix. Il accompagne également les aidants et développe le travail en pluridisciplinarité des soignants.

Étincelle de la Sambre

Cette association aide les malades du cancer, leur famille et les aidants. Ce soutien peut être administratif ou moral, grâce à :

- des séances d'écoute par des bénévoles formés ou une psychothérapeute ;
- des ateliers qui visent à mettre en avant l'image de soi.

Elle développe également la prévention.

Elle travaille en collaboration avec un réseau de partenaires régionaux.

3.3.7. LE SOUTIEN AUX AIDANTS

3.3.7.1. Une reconnaissance récente par la loi

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement publiée le 31 décembre 2015 reconnaît le rôle des proches aidants et les soutient.

La loi donne d'abord une définition du proche aidant. Une personne qui vient en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée en perte d'autonomie peut être considérée comme un proche aidant. Ainsi, peut être considéré comme proche aidant de la personne aidée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent, un allié ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables.

La loi ensuite instaure un droit au répit, intégré à l'APA, pour permettre aux proches aidants qui ne peuvent pas être remplacés et dont la présence ou l'aide est indispensable à la vie au domicile du bénéficiaire de l'APA de prendre un temps de repos. L'accueil de la personne aidée la journée ou dans un hébergement temporaire pourra être financé jusqu'à 500 € par an au-delà des plafonds de l'APA. Cette enveloppe pourra aussi servir à financer des heures d'aide à domicile supplémentaires.

En cas d'hospitalisation d'un proche aidant et dont la présence est indispensable à la vie à domicile, une aide ponctuelle pourra être accordée. Son montant pourra atteindre jusqu'à 992 euros au-delà des plafonds de l'APA.



La loi enfin réforme le congé de soutien familial, désormais dénommé congé de proche aidant. Il est désormais ouvert aux proches aidants de personnes vivant en établissement. La loi assouplit par ailleurs les modalités de prise de ce congé avec, en particulier la possibilité :

- de le fractionner et de le transformer en travail à temps partiel,
- de bénéficier du congé immédiatement, sans délai de prévenance, en cas d'urgence : dégradation soudaine de l'état de santé de la personne aidée ou situation de crise nécessitant une action urgente du proche aidant.

3.3.7.2. LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT DES AIDANTS FAMILIAUX

Le centre hospitalier du Quesnoy gère pour les territoires de l'Amandinois, du Denaisis, du Valenciennois et du Pays de Mormal une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants familiaux. Elle est destinée aux aidants de personnes atteintes de maladies d'Alzheimer ou troubles apparentés ou en perte d'autonomie.

Ce dispositif vise à éviter l'isolement et le repli sur soi, à préserver la socialisation des personnes âgées, à sauvegarder l'autonomie et à favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions. Ses objectifs sont de :

- Proposer une palette d'actions de soutien et de répit ;
- Permettre à l'aidant de s'absenter pour s'acquitter d'obligations diverses ;
- Orienter vers les partenaires locaux ;
- Accompagner les aidants dans l'évolution de la maladie ;
- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle entre l'aidant et l'aidé ;
- Éviter l'épuisement et dédramatiser les services de répit ;
- Proposer une écoute individualisée ;
- Favoriser les rencontres entre aidants afin de partager leurs vécus ;
- Maintenir les repères dans un environnement familial.

Cette Plateforme propose deux offres de répit : le répit au domicile du demandeur et une halte répit itinérante.

Durant le **répit à domicile**, un intervenant qualifié et expérimenté remplace l'aidant principal en réalisant à minima le même accompagnement afin d'éviter toutes perturbations et maintenir ses repères. Il peut proposer certaines activités sociales, de bien-être et loisirs : promenades, lecture du journal, jeux de société... encourageant l'autonomie de la personne âgée tout en respectant en priorité son rythme et ses capacités.

La durée de l'intervention varie d'une heure à trois heures ; cet accompagnement s'effectue du lundi au samedi de 9 heures à midi et de 14 heures à 19 heures 30 ; le nombre d'heures peut être limité en fonction de la fréquentation. Une participation de deux euros par heure est demandée à l'aidant.

La **halte répit itinérante** est proposée à Douchy-les-Mines. Elle n'est donc pas adaptée aux habitants de la Communauté de communes du Pays de Mormal. Toutefois, une halte pourrait y être mise en place prochainement.

Chaque dernier mercredi du mois, de 14h à 16h, la plateforme organise des rencontres à la résidence Vauban au Quesnoy. Elles sont animées par une psychologue et une assistante de soins en gérontologie.



Les aidants peuvent y partager leur expérience, obtenir des informations et des conseils, se sentir soutenus et écoutés.

Il existe une autre plateforme des aidants au Centre hospitalier de Le Cateau.

3.3.7.3. LES FORMATIONS

Le Centre hospitalier du Quesnoy et le CLIC du Pays de Mormal organisent conjointement des formations d'une durée totale de 20 heures pour des groupes de 8 à 15 aidants. Deux sessions sont organisées par an. Sont concernés les proches de malades d'Alzheimer ou atteints de démence.

3.3.8. LA MAISON POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER (MAIA)

Une MAIA n'est pas une structure au sens physique du terme. Il s'agit d'un dispositif d'accueil, d'orientation et de coordination qui a l'objectif de simplifier le parcours des personnes malades et de leurs aidants.

Lorsque la situation des personnes est jugée « complexe » (isolement, refus de soins, conflits familiaux, situation sociale précaire, etc.), elles bénéficient de l'intervention d'un gestionnaire de cas pour un suivi plus personnalisé : évaluation de la situation à domicile, élaboration d'un plan de services individualisé, réalisation des démarches administratives notamment financières, coordination des différents intervenants...

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal est couvert par la MAIA du Valenciennois- Quercitain, portée par le Groupement de Coopération Sanitaire Filière gériatrique du Territoire du Valenciennois.

3.3.9. L'OFFRE PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE

La Communauté de Communes du Pays de Mormal appartient au secteur psychiatrique 59G38 géré par le Centre Hospitalier Sambre-Avesnois à Maubeuge. Les malades peuvent être hospitalisés au 2nd étage du centre de psychothérapie. Le secteur comporte d'autres services hors de l'hôpital : deux centres médico-psychologiques (CMP) à Aulnoye-Aymeries et Le Quesnoy, un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) à Aulnoye-Aymeries et deux antennes de consultation.

Les centres médico-psychologiques pour adultes regroupent des médecins psychiatres, des psychologues, des infirmières, des assistantes sociales, des psychomotriciens et des orthophonistes. Ils assurent généralement des consultations, visites à domicile ou encore des soins infirmiers. Contrairement aux praticiens libéraux, les consultations en CMP sont gratuites car entièrement prises en charge par la Sécurité sociale.

Le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel vise à maintenir ou favoriser une existence autonome par des actions de soutien et de thérapie de groupe. Il s'adresse à une population ayant des difficultés à s'insérer dans le tissu social (par détresses psychologiques ou sociales) ou à des patients nécessitant une hospitalisation ou non. Des activités adaptées permettent d'éviter l'isolement et la perte des capacités relationnelles affectives ou cognitives.



3.3.10. LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal compte huit EHPAD totalisant 448 places. Cela représente un lit en EHPAD pour 9 personnes âgées de 75 ans et plus. La communauté de communes est ainsi la mieux dotée de l'arrondissement, à égalité avec la CC du Sud Avesnois. À titre de comparaison, il y a un lit en EHPAD pour 11 personnes âgées dans l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et pour 21 pour la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (ADUS 2016). Les EHPAD signent une convention tripartite de 5 ans avec le Conseil départemental et l'État qui les obligent à respecter un cahier des charges et à suivre une démarche qualité. Les personnes âgées sont donc assurées d'un accueil dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de confort. L'Agence régionale de la santé (ARS) effectue des contrôles réguliers et garantit leur bon fonctionnement.

Le tableau suivant liste le nombre de lits présents dans les EHPAD présents dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal et donne, le cas échéant, les spécificités de chacun : nombre de lits en unité spécifique Alzheimer (inclus dans le nombre de lits total), nombre de places en hébergement temporaire, présence d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA). Il a été établi avec l'aide de Valérie CHERIF, coordinatrice du CLIC du Plateau de Mormal.

TABLEAU 8 : LISTE DES EHPAD PRÉSENTS DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

Nom	Public/Privé	Nb lits	Spécificité
Bavay - Villa Senecta	Public	69	Dont 13 lits unité spécifique Alzheimer + 2 places temporaires
Landrecies – Résidence du Pays de Mormal	Public	45	une chambre d'hôte pour hébergement temporaire
Le Quesnoy – Résidence Harmonie	Privé (associatif)	87	un lieu de vie PASA (pour les résidents)
Le Quesnoy – Résidence les Chênes	Public	38	un lieu de vie PASA (uniquement pour les résidents)
Le Quesnoy – Résidence Saint-Joseph	Privé (associatif)	25	
Le Quesnoy – Résidence Vauban	Public	70	4 places temporaires
Maroilles - Ehpads La Colombière	Privé (associatif)	34	17 lits en Unité Spécifique Alzheimer
Villereau – Les jardins d'Iroise	Privé	80	14 lits en Unité spécifique Alzheimer pas d'hébergement tempo sauf si disponibilité

La Résidence Vauban au Quesnoy offre également un accueil de jour de 12 lits. Ce dispositif prend en charge à la journée, des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Des activités diversifiées sont organisées afin de lutter contre l'isolement de la personne, de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible, de stimuler les fonctions cognitives intellectuelles et physiques et d'accorder un temps de répit à l'aidant.

Cette offre ne couvre pas les besoins puisqu'une partie des personnes âgées du territoire partent en Belgique dans des homes.



3.3.11. LA MÉDIATION À LA SANTÉ D'INITIATIVE COMMUNALE

La commune de Le Quesnoy a mis en place un poste de médiatrice santé et lien social dont la mission est de faciliter l'accès au droit et à la santé, par exemple en accompagnant des personnes à des consultations. Elle a en particulier mis en place des ateliers visant à former des personnes relais, appelées « ambassadeurs de l'espoir ». Deux groupes réunissant respectivement 17 et 18 stagiaires sont ainsi organisés.

3.3.12. LES ASSOCIATIONS DE MALADES

Les associations France Alzheimer et France Parkinson ont des représentants locaux. Elles ont notamment pour objectifs de soutenir les malades et leurs familles et de former les aidants familiaux, les bénévoles et les professionnels.

3.4. LA MUTUELLE COMMUNALE

La commune de Le Quesnoy, rejointe par celle de Ghisignies, mettra en place une mutuelle communale. Elle offrira aux aînés de ces deux communes la possibilité d'avoir une complémentaire santé à un prix avantageux. Une réunion publique le 22 juin permettra aux personnes intéressées de découvrir les modalités pour souscrire à cette assurance santé.

Pour conclure, l'offre de soins, d'accompagnement et de prise en charge sanitaire et médico-sociale de nos aînés semble satisfaisante. L'offre de soins libérale en premier recours est conforme aux moyennes, sauf pour les dentistes. Par contre, les spécialistes manquent, même à Maubeuge et Valenciennes. L'offre de soin hospitalière, riche et complète, permet de bien prendre en charge les aînés, notamment grâce à la présence au Quesnoy d'un centre hospitalier spécialisé en gériatrie. L'offre ambulatoire médico-sociale et sanitaire est également bien pourvue.

Enfin, les deux initiatives quercitaines de médiatrice santé et de mutuelle communale méritent d'être étudiées, voire généralisées à l'ensemble du territoire.



4. Les services d'aide à domicile

Beaucoup de personnes âgées choisissent de rester à domicile, même lorsqu'elles commencent à perdre leur autonomie. Des services les aident pour cela. Ils peuvent être publics, privés ou associatifs.

4.1. LES SERVICES PUBLICS

Au Centre Hospitalier du Quesnoy est basé un Service d'Aide À Domicile (SAAD). Il est piloté, comme le SSIAD, par le Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile (SPASAD).

Le service d'aide à domicile soutient les personnes de plus de 60 ans, dépendantes ou en perte d'autonomie, dans leur vie quotidienne (hygiène, courses, démarches...) et évite ainsi un placement en institution.

4.2. LES SERVICES PRIVÉS ET ASSOCIATIFS

De nombreuses structures associatives ou privées interviennent au domicile des personnes âgées pour faire la toilette, préparer le repas, faire le ménage ou même des courses... Lorsqu'elles sont reconnues par le Département et conventionnées par la CARSAT et des mutuelles, leurs prestations peuvent être prises en charge par ces organismes. Certaines activités peuvent donner lieu à une déduction fiscale.

La liste de ces structures peut être consultée dans *le guide gérontologique de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe*, consultable en ligne sur le site du CLIC : <http://www.clic-plateau-de-mormal.fr/fichs/10196.pdf>.

Pour conclure, le territoire semble bien pourvu en structures pouvant aider à domicile. Lors de la table ronde organisée par la Communauté de Communes du Pays de Mormal dans le cadre de son projet de territoire, des participants ont néanmoins mis en avant la nécessité d'apporter une aide administrative aux aînés, par exemple pour remplir la feuille d'impôts.



5. L'offre de loisirs et de culture

Les loisirs sont importants pour les personnes âgées puisqu'ils leur permettent d'occuper leur temps libre et de maintenir un lien social. Ce chapitre vise donc à recenser les acteurs et les activités possibles sur le territoire communautaire.

5.1. L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Un office de tourisme intercommunal est en cours de création. Il regroupera la maison du patrimoine et du tourisme du Bavaisis à Bavay, le carré des saveurs à Maroilles, deux équipements communautaires et l'office du tourisme du Quesnoy, municipal.

Le service tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Mormal édite un « *passport (sic) touristique pour le Pays de Mormal* » qui recense les musées à visiter, les lieux où se détendre, les producteurs de terroir, les hébergements et les restaurants. Il est consultable en ligne : <http://www.cc-paysdemormal.fr/Passport-Touristique-pour-le-Pays-de-Mormal.html>.

5.2. LES ASSOCIATIONS

5.2.1. Le centre social et culturel de Landrecies

Le centre social et culturel propose dans ses locaux de nombreuses activités pour les seniors de toute la Communauté de Communes du Pays de Mormal :

- Des randonnées le lundi matin,
- Des ateliers créatifs le lundi après-midi,
- De la peinture puis de la céramique le mardi après-midi,
- De la cuisine le jeudi matin,
- Du qi gong le jeudi après-midi,
- De la musique le vendredi matin,
- De l'informatique le vendredi après-midi.

Ces activités réunissent entre 7 et 24 personnes. Les conditions pour y participer sont d'adhérer au centre social et de payer un abonnement par session comprise entre deux vacances scolaires.

5.2.2. FAMILLES RURALES AVESNOIS MORMAL

L'antenne locale de la fédération nationale Familles rurales est basée à Bavay. Elle réalise des ateliers créatifs, mais également cuisine, jardinage, randonnée, danse, chorale dans diverses communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal : Preux-au-Sart, Poix-du-Nord, Le Quesnoy. Les groupes sont mixtes en âge ou composés uniquement d'aînés comme à Preux. La condition est d'adhérer à l'association.



5.2.3. MORMAL ASSOCIATION DES RETRAITÉS SPORTIFS

Cette association a été créée en 2003. Sont proposées :

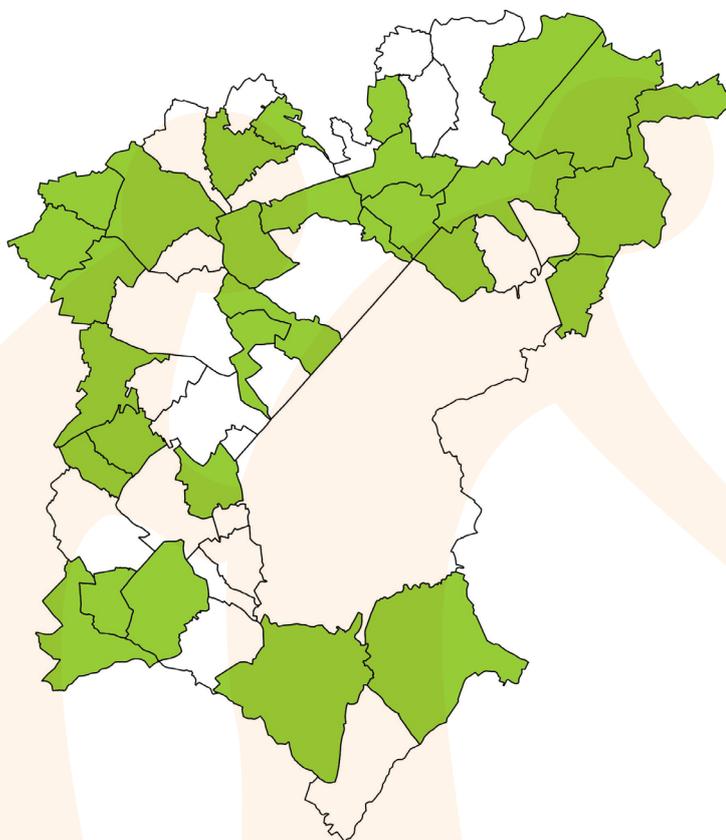
- des randonnées pédestres dans l'Avesnois et le Cambrésis tous les lundis après-midis,
- de la marche nordique le 1er mardi matin du mois,
- du tennis de table le mardi matin
- de la pétanque le mardi après-midi
- du scrabble le mercredi matin
- de la gym douce le jeudi matin
- de la danse country le vendredi matin
- de l'aquagym le vendredi soir.

Les activités à l'intérieur se déroulent à Louvignies-Quesnoy ; l'aquagym à la piscine de Quiévrechain. MARS est adhérent du Comité Départemental de la Retraite Sportive du Nord, lui-même affilié à la Fédération Française de la Retraite Sportive.

5.2.4. LES CLUBS DES AÎNÉS

La carte ci-dessous localise les clubs des aînés présents dans les communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Elle a été établie à partir du guide gérontologique du territoire de l'Avesnois et complétée par des informations obtenues par le CPIE Bocage de l'Avesnois. Ces associations offrent des activités variées : jeux de cartes, jeux de société... Certaines organisent également une fois par an un voyage, un repas...

CARTE 10 : RÉPARTITION DES CLUBS D'AÎNÉS DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL



Légende

- Commune
- Absence d'un club
 - Présence d'un club



BOCAGE DE L'AVESNOIS



Onze clubs du territoire sont fédérés à « Générations mouvement » : Amfroipret-Bermeries, Bavay, Beaudignies, Fontaine-au-Bois, Landrecies, Maroilles, Preux-au-Bois, Salesches, Sepmeries (Club Mormal rencontre et Club les 7 riots), Villers-Pol. Les 85 fédérations départementales de ce réseau national reconnu d'utilité publique représentent 9000 associations locales, soit 700 000 séniors.

En adhérant à Générations mouvement, les clubs bénéficient de divers avantages ;

- une assurance mutualisée pour les bénévoles et dirigeants, les activités, le matériel ;
- un agrément officiel pour organiser des sorties et des voyages en toute légalité ;
- une assurance spécifique en cas d'annulation de voyage et de rapatriement ;
- des conseils et une protection juridique en cas de litige ;
- des formations adaptées pour les dirigeants ;
- des outils de communication et de gestion administrative et comptable ;
- des réductions privilégiées chez des partenaires
 - o économiques : Cap's Auto de 6 à 28%, France Car, Grand'Optical, Audika...
 - o loisirs : Siel Bleu 43 €/H. TTC le cours de gymnastique en groupe par un animateur diplômé ; remise de 12 % sur vos redevances
 - o culture,
 - o vacances (AVMA, Costa Croisières, Belambra, gites de France, Vacances bleues, VVF Villages...) pour les sorties en groupe et pour les individuels
- un accompagnement de l'équipe fédérale.

Les associations conservent leur autonomie de fonctionnement, de gestion et d'organisation de leurs activités. Elles peuvent également participer aux actions nationales régionales et départementales du Mouvement : concours culturels, fête de l'amitié, randonnées, opérations solidaires.

Notons enfin que certaines mutuelles proposent des clubs spécifiques à leurs adhérents. Il existe par exemple des antennes du club MGEN à Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Maubeuge et Valenciennes .

5.3. LES ACTIVITÉS CULTURELLES ORGANISÉES PAR LES COMMUNES

Grâce au **fonds d'action culturelle** de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, des activités culturelles sont organisées dans les communes du territoire : soirées conte, pièces de théâtre... Ces activités sont offertes à tous les habitants, dont les aînés. Chaque commune bénéficie de 1 000 € par année civile sans report sur l'année N +1.

La commune du Quesnoy est la seule possédant un équipement dédié uniquement aux activités culturelles : le Théâtre des trois chênes. Il offre une programmation variée : théâtre, musique, marionnettes, revues, comédies musicales, danse...

Il n'y a plus de cinéma depuis longtemps dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal mais des films sont parfois projetés dans les salles de Bavay, Landrecies, Le Quesnoy, Ruesnes et Wargnies-le-Grand par l'association Cinéligue/Nord Pas de Calais. Notons que le Théâtre des trois chênes accueille des séances 2 à 3 fois par mois.

Quelques communes mettent en place des **ateliers informatiques** pour les aînés : Le Quesnoy, Audignies. À Le Quesnoy, deux groupes totalisant 26 participants sont ainsi accueillis pendant une heure chacun les mercredis après-midi.

¹⁴Club des retraités MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation nationale) section Nord - Bulletin de liaison n° 26 (2013-2014). Lire en ligne : <https://www.mgen.fr/fileadmin/documents/Sections/club1314.pdf>



5.4. LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

À la demande de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, l'Association pour la Santé des Personnes et l'Autonomie des Séniors¹⁵ (ASPAS) Nord Pas-de-Calais a mis en place lors du printemps 2016 des ateliers d'activités physiques adaptées à Audignies, Landrecies et Le Quesnoy, nommés **Ateliers destination mouvement**.

5.5. LES BIBLIOTHÈQUES

20 communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal possèdent une bibliothèque-médiathèque, y compris celle de Jolimetz qui ouvrira bientôt. 10 d'entre-elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

TABLEAU 9 : LISTE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES PRÉSENTES DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

Commune	Accessibilité	% inscrits tout âge / population	Nb de + 65 ans inscrits
Bavay	Oui	7,26	53
Beaudignies	Oui	21,53	27
Bousies	?	6,60	19
Gommegnies		4,01	10
Hargnies		9,75	1
Hecq	Oui	19,73	12
Hon-Hergies	Oui	22,51	13
Houdain-lez-Bavay	?	nc	nc
Jolimetz		En projet	
Landrecies	?	21,89	68
Le Quesnoy	Oui	11,25	153
Maresches	Oui	14,27	24
Neuville-en-Avesnois		12,67	5
Orsinval	Oui	nc	nc
Ruesnes	Oui	20,00	15
Salesches	Oui	nc	nc
Sepmeries		14,50	12
Vendegies-au-Bois		nc	nc
Villers-Pol	Oui	5,45	16
Wargnies-le-Grand	Oui	19,39	28

Une initiative particulière mérite d'être mise en exergue. Les employés de la bibliothèque de Le Quesnoy portent des livres au domicile des personnes âgées de la commune ne pouvant plus se déplacer, que ce soit temporairement suite à une hospitalisation par exemple ou définitivement. Ils en portent également dans les maisons de retraite ou prêtent une malle de livres s'il y a une activité thématique.

¹⁵L'ASPAS a été créée par les 4 grands régimes de protection sociale :

- la MSA Nord - Pas de Calais - Régime agricole,
- la CARSAT Nord - Picardie - Régime général,
- le RSI Nord - Pas de Calais - Régime des artisans et des commerçants,
- la CARMi Nord - Pas de Calais - Régime des Mines.



Trente à quarante lecteurs en profitent. Le service est gratuit pour les Quercitains¹⁶. Les livres sont choisis par les aînés sur le catalogue ou par les bibliothécaires selon les goûts des abonnés. Cette initiative est particulièrement attendue par ces aînés, victimes de solitude.

Notons que certains bénéficiaires de ce service, en retour, ont lu des histoires à des enfants lors du salon du livre organisé par la bibliothèque.

Les bibliothèques municipales de Bavay et de Sepmeries offrent le même service de portage de livre.

5.6. LES MUSÉES

Le territoire communautaire comprend un musée départemental, à Bavay, et cinq musées communaux ou associatifs à Bellignies, Bousies, Landrecies et Maroilles. S'ajoute dans cette commune un équipement communautaire, le parcours des sens.

- **Le Forum Antique de Bavay** - Musée et site archéologique du département du Nord. Ce musée valorise les trésors trouvés dans le sol de Bagacum, capitale des Nerviens. Ce musée est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- **Le musée du marbre et de la pierre bleue de Bellignies** retrace le passé marbrier de la vallée de l'Hogneau.
- **Le musée des évolutions de Bousies** évoque toute l'histoire de notre territoire, de l'origine de la vie sur Terre jusqu'à la vie moderne. Ce site est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- **Le musée de Landrecies** comprend quatre salles aux collections différentes : la salle Duplex regroupe les meubles indiens ayant appartenu à Joseph François Duplex, Gouverneur des Indes ; la salle Amas contient des œuvres de ce peintre local ; la salle Jules Gosselet et Paul Boussemart contient des fossiles et minéraux locaux.
- **Le musée de l'herbage à Maroilles** présente le matériel ancien nécessaire au fermier de l'Avesnois.
- **Le musée des anciens sapeurs-pompiers maroillais** retrace l'histoire de la caserne de pompiers de Maroilles de 1828 jusqu'à sa fermeture en 2013.
- **Le parcours des sens à Maroilles**, présente les secrets de fabrication du maroilles, de la culture de l'herbe à l'affinage. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux déficients visuels.

Un autre musée d'initiative privée, situé à Bavay, a fermé à la mort de son créateur. Il retraçait l'histoire de la bataille de Malplaquet (1709). La commune de Taisnières-sur-Hon, où se situe le hameau éponyme, en a racheté les collections et pourrait les valoriser.

5.7. LES CIRCUITS DE RANDONNÉE

Grâce à l'initiative de divers acteurs, plusieurs circuits de randonnée, voire d'interprétation¹⁷, maillent le territoire communautaire. L'un d'eux, *Landrecies dans la « der des der »*, créé par le service culturel de la Communauté de communes est accessible aux personnes handicapées et aux familles. Son livret descriptif est consultable en ligne :

<https://drive.google.com/file/d/0B74vU6q6ENsrUGJ1UTZvdIN3cOU/view>

¹⁶Exceptionnellement, des employés, hors de leur temps de travail, ont déjà conduit des livres chez des abonnés non quercitains ne pouvant se déplacer temporairement.

¹⁷Un circuit d'interprétation permet de comprendre les milieux traversés et le patrimoine présent en donnant les clés historiques, culturelles ou scientifiques.



6. L'offre de transport

La mobilité est indispensable aux aînés pour qu'ils puissent faire leurs courses, consulter un médecin, et tout simplement avoir une vie sociale. Ce chapitre recense donc l'offre de transport disponible pour les personnes âgées ne conduisant pas ou plus.

6.1. LES BUS DU RÉSEAU ARC EN CIEL

Arc en Ciel est le réseau de bus mis en place par le Conseil départemental du Nord. 19 lignes desservent toutes les communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal et les relient aux grandes villes voisines qui possèdent des gares SNCF.

Les lignes 480 et 481 relient les communes de Le Quesnoy et Bavay à la station touristique du Val-Joly en juillet et août, mais également en avril, mai, juin, septembre et octobre sur réservation.

TABLEAU 10 : LIGNES DE BUS DU RÉSEAU ARC-EN-CIEL DESSERVANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

Lignes		Communes desservies
401	Maubeuge / Valenciennes	La Longueville, Bavay, Saint-Waast-la-Vallée, Wagnies-le-Petit, Wagnies-le-Grand, Jenlain
403	Le Quesnoy / Préseau / Valenciennes	Le Quesnoy, Orsinval, Villers-Pol, Maresches
404	Le Quesnoy / Landrecies	Le Quesnoy, Louvignies-Quesnoy, Raucourt-au-Bois, Englefontaine, Poix-du-Nord, Hecq, Preux-au-Bois, Robersart, Bousies, Fontaine-au-Bois, Landrecies
420	Le Quesnoy / Famars	Le Quesnoy, Ghissignies, Beaudignies, Ruesnes, Sepmeries
421	Bavay / Le Quesnoy	Bavay, Audignies, Mecquignies, Obies, Bermeries, Amfroipret, Gommegnies, Frasnoy, Villereau, Le Quesnoy
422	Solesmes / Le Quesnoy	Vendegies-au-Bois, Neuville-en-Avesnois, Salesches, Poix-du-Nord, Englefontaine, Louvignies-Quesnoy, Le Quesnoy
423	Landrecies / Le Cateau	Landrecies, Fontaine-au-Bois, Bousies, Croix-Caluyau, Forest-en-Cambrésis
424	Locquignol / Le Quesnoy	Locquignol, Villereau, Potelle, Le Quesnoy
425	Feignies / Bavay	La Longueville, Taisnières-sur-Hon, Hon-Hergies, Houdain-lez-Bavay, Bavay
426	La Flamengrie / Bavay	La Flamengrie, Bettrechies, Bellignies, Gussignies, Houdain-lez-Bavay, Bavay
428	Bavay / Aulnoye-Aymeries	Saint-Waast-la-Vallée, Bavay, Audignies, Mecquignies, Hargnies
429	Bavay / Maubeuge	Bavay, La Longueville, Hargnies
430	Gommegnies / Le Quesnoy	Gommegnies, Villereau, Jolimetz, Potelle, Le Quesnoy
432	Landrecies / Prisches / Avesnes-sur-Helpe	Landrecies, Le Favril
437	Landrecies / Aulnoye-Aymeries	Landrecies, Maroilles
440	Landrecies / Marbaix / Avesnes-sur-Helpe	Landrecies, Maroilles
450	Le Quesnoy / Gommegnies / Valenciennes	Le Quesnoy, Frasnoy, Gommegnies, Preux-au-Sart, Wagnies-le-Petit, Wagnies-le-Grand, Bry, Eth, Jenlain
480	Le Quesnoy / Eppe-Sauvage	Le Quesnoy
481	Bavay / Eppe-Sauvage	Bavay



Les deux réunions d'audits auprès des élus ont révélé qu'ils trouvaient ces bus inadaptés aux personnes âgées, tant en terme d'accessibilité que d'horaire.

6.2. L'OFFRE ALTERNATIVE DE TRANSPORT

Le vieillissement de la population de la communauté de communes entraîne inévitablement une augmentation du nombre de personnes ayant des limitations fonctionnelles et crée, par le fait même, une demande pour le transport adapté.

En 2015, **Vital services mobilité** a développé un service expérimental, dans le sud de l'Avesnois, de transport à la demande adapté aux personnes ayant des difficultés sociales, en véhicule hybride 5 places. Après un an d'expérimentation, le service a généré beaucoup de demandes de transport, notamment des personnes âgées (70%) qui avaient besoin d'un autre mode de transport que les bus, pour se rendre chez les médecins généralistes et spécialistes de leur choix (hors prise en charge par la CPAM) et ce pour le prix d'un ticket de bus (1,60 euro).

Vital services mobilité a dû abandonner cette action puisque le Conseil départemental, l'autorité organisatrice des transports en milieu rural, « dans une situation financière extrêmement délicate », ne pouvait plus la financer.

L'association « **Aide au quotidien** » emmène également les personnes âgées faire leurs courses, consulter un médecin, ou se divertir. Les tarifs sont les suivants :

Prestation	Tarif
15 Minutes	5 €
30 Minutes	10 €
60 Minutes	20 €
Frais de prise en charge	2 €
Frais kilométriques	0.37 €/km
Frais d'adhésion	Gratuit

Le tarif horaire et les frais kilométriques s'enclenchent automatiquement à partir de l'agence et comprennent le retour à l'agence.

Des aides des caisses de retraite, comme le dispositif **Sortir Plus**, sont possibles. Les personnes imposables bénéficient également d'une déduction d'impôt sur le revenu égale à 50% des sommes effectivement dépensées.

Les taxis répondent également aux demandes des personnes âgées de notre territoire.

La commune de Bavay propose également de transporter les personnes âgées éloignées du centre, le mardi pour qu'elles aillent aux réunions du club des aînés et le vendredi pour qu'elles se rendent sur le marché hebdomadaire. Mais cette offre n'est pas utilisée, comme en a témoigné M. Quinzin, adjoint au Maire, lors de la réunion CADA de Bavay le 9 mars 2016.

La commune de Bavay a mis en place une aire de covoiturage, mais elle n'est pas utilisée (Guillaume Lesourd, comm. pers.). D'ailleurs, ce type de transport n'est pas promu par les communes et il ne semble guère développé sur le territoire. Il a cependant été évoqué comme une solution possible pour les aînés lors d'une réunion CADA avec les élus début mars.



La commune de Le Quesnoy met également en place une navette le mardi matin pour emmener les personnes âgées faire des courses en centre-ville ou les conduire au cimetière. Ce service « à la demande » sera bientôt opérationnel et sera assuré par les bus du Hainaut.

En conclusion, l'offre en transport collectif est représentée par les bus du réseau départemental. Malgré son ampleur, elle ne semble pas répondre de manière optimale à tous les besoins du territoire. Une offre alternative, socialement adaptée, devrait être (ré)expérimentée. Elle nécessiterait une volonté politique de prise de compétence et d'aide à la prise en charge. Les raisons de l'échec bavaisien devraient cependant être analysées.



7. L'offre liée à l'habitat

« Derrière la crainte des personnes âgées de « partir en maison de retraite » se cache la peur de renoncer à leur liberté. Elles savent bien que si elles sont obligées de quitter leur « chez elle » pour un établissement, l'exercice de leur liberté sera plus limité, notamment au niveau des repas, des visites, des horaires d' « extinction des feux »... L'habitat individuel constitue pour la personne âgée le lieu où elle est chez elle, c'est-à-dire où elle peut faire ce qu'elle veut, où elle peut inviter qui elle veut quand elle veut, sans avoir de compte à rendre. En définitive, l'habitat constitue le dernier espace de liberté de la personne âgée. » Étude Autonomie et bien vieillir. Caisse des Dépôts et Consignations, 2014. Habitat, territoires et numérique. citée dans « Le-développement-des-Résidences-Seniors-en-France ».

Cet extrait reflète bien l'importance de trouver une alternative aux EHPAD, certaines personnes âgées disant même vouloir mourir à domicile. Voyons quelles solutions leur permettent de préserver leur liberté. Il s'agit donc d'évoquer l'adaptation de l'habitat, l'accueil familial, mais également les autres formes d'habitat adapté en location ou en propriété.

7.1. LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDÉCENT

La Communauté de Communes du Pays de Mormal réalise des diagnostics d'habitats indécents suite à un signalement d'un locataire, d'un élu ou même d'un propriétaire. Elle n'intervient que dans des logements non conventionnés par la CAF. Ce service a commencé le 1er février 2016.

Les logements indécents conventionnés avec la CAF situés dans la commune de Le Quesnoy peuvent être signalés à la mairie, qui interviendra pour procéder au diagnostic.

7.2. L'ADAPTATION DE L'HABITATION

7.2.1. Pourquoi adapter l'habitat ?

« Tous les ans environ 450 000 personnes de plus de 65 ans font une chute, et 9 300 en décèdent. (...) On estime qu'un tiers des plus de 65 ans et la moitié des plus de 85 ans font au moins une chute chaque année. Deux fois sur trois, ces chutes surviennent au domicile. (...) Les complications métaboliques liées à un séjour au sol prolongé au-delà d'une heure multiplient par cinq la mortalité dans les 6 mois. » Extrait de l'étude « Chutes, Institut de veille sanitaire, 2013 <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Chutes>. Certes des dispositifs forment les aînés à prévenir le risque de chute. Mais l'adaptation de l'habitat doit contribuer également à le réduire.

7.2.2. Les travaux d'adaptation de l'habitat

L'ANAH a réalisé une fiche pratique intitulée « Travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées ». Elle est téléchargeable : http://www.medetic.com/docs/05/ANAH%20fiche_pers_agees.pdf



7.2.3. LES AIDES POSSIBLES

7.2.3.1. Conseils techniques et aide administrative

Le CAL-PACT accompagne les personnes âgées, qu'elles soient propriétaires ou locataires, à aménager et rendre accessible leur logement pour favoriser leur maintien à domicile. Pour cela, le CAL-PACT intervient en trois phases :

1. Un diagnostic du domicile aide les personnes âgées à élaborer leur projet. Pour cela, un technicien spécialisé, accompagné si besoin d'un ergothérapeute, évalue les possibilités qu'offre le logement, analyse la cohérence des aménagements projetés, élabore et précise le projet et, si nécessaire, réalise un croquis d'aménagement. Enfin, il préconise, budgétise et hiérarchise les travaux à entreprendre en fonction des besoins.
2. Des conseils sur les démarches administratives et des informations sur les financements disponibles pour concrétiser le projet sont donnés.
3. Le CAL-PACT peut également assister les demandeurs lors de la réalisation du projet. Il peut ainsi mobiliser les financements et monter les dossiers de demande de subvention, vérifier les devis et valider les factures. En cas de besoin, le PACT peut aussi se charger de la conduite des travaux : établissement du dossier de demande d'autorisation de travaux (déclaration préalable ou permis de construire) et consultation des entreprises, commande de travaux et suivi de chantier.

L'ADIL peut également apporter des conseils. Elle tient une permanence en mairie de Le Quesnoy, sur rendez-vous, le 3e mardi du mois.

7.2.3.2. AIDES FINANCIÈRES

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) apporte une aide financière aux travaux d'adaptation des logements de plus de 15 ans. Son montant est fonction des ressources du foyer.

Si la personne âgée se situe dans la catégorie «ressources très modestes», l'ANAH apporte 50 % du montant total des travaux HT. L'aide est de 10 000 € maximum. Si elle se situe dans la catégorie «ressources modestes», l'aide est de 35 % du montant total des travaux HT et de 7 000 € maximum.

Une prime « **Habiter Mieux** » peut être attribuée si les travaux permettent de faire baisser la consommation énergétique du logement d'au moins 25 %. Pour les ménages aux ressources très modestes, l'aide est de 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €. Lorsque les ressources sont modestes, l'aide est également de 10 % du montant total des travaux HT, mais dans la limite de 1 600 €.

TABLEAU 11 : PLAFONDS DE RESSOURCES DE L'ANAH¹⁹

Nb personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 308	18 342
2	20 925	26 826

¹⁹ Le revenu fiscal de référence est celui de l'année N-2.



Grâce au dispositif « **Bien vieillir chez soi** », la CARSAT attribue également des aides pour la réalisation de travaux d'aménagement du logement afin de prévenir la perte d'autonomie. La condition est d'être retraité du régime général de la sécurité sociale et d'avoir exercé son activité professionnelle la plus longue dans ce régime. Les personnes éligibles à la Prestation spécifique dépendance (PSD), l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), la Prestation de compensation du handicap (PCH) ou la Majoration pour Tierce Personne (MTP) ne peuvent en bénéficier.

Le Conseil départemental apporte également une **aide à l'aménagement du logement** (AAL-59) aux propriétaires de 70 ans ou plus, allocataires de l'APA et disposant de faibles ressources. Les barèmes pris en compte pour l'AAL 59 sont ceux de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH). Le PACT de l'Avesnois se charge des démarches.

D'autres aides peuvent être apportées par la Fondation Abbé Pierre pour les plus démunis.

7.3. L'OFFRE EN LOGEMENTS ADAPTÉS

Dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal, l'offre en logements adaptés n'est représentée que par des familles d'accueil. Il n'y existe pas de résidences services, de MARPA, de béguinage ou de foyer-logement. Ces équipements sont pourtant présents en Avesnois.

7.3.1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « FAMILLES D'ACCUEIL »

Les familles d'accueil constituent une solution pour les personnes âgées qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre chez elles, momentanément ou définitivement. Elles doivent être agréées par le Conseil départemental.

L'accueillant familial prend en compte les besoins, les souhaits et les aspirations de la personne afin de proposer un accueil personnalisé. Il assure « le gîte, le couvert et la blanchisserie », la journée et la nuit. Il doit mettre à disposition :

- une chambre de 9 m² minimum pour une personne seule ou de 16m² pour un couple ;
- des commodités privées.

L'accueillant fait participer la personne accueillie à la vie quotidienne de la famille. Ainsi les repas sont partagés en famille. Il peut également accompagner les personnes qui ont besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne (lever, coucher, toilette...). Il doit également permettre à la personne hébergée de sortir, de continuer à avoir des activités et doit être en mesure de l'accompagner à l'extérieur.

L'accueil est rémunéré par les personnes accueillies, qui en retour peuvent bénéficier :

- de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) calculée selon les règles de l'APA à domicile,
- des aides au logement,
- de l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

Un guide de l'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes handicapées peut être téléchargé sur le site du ministère des Affaires sociales et de la Santé : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_accueil_familial_pers_agees_ou_handicapees_.pdf.

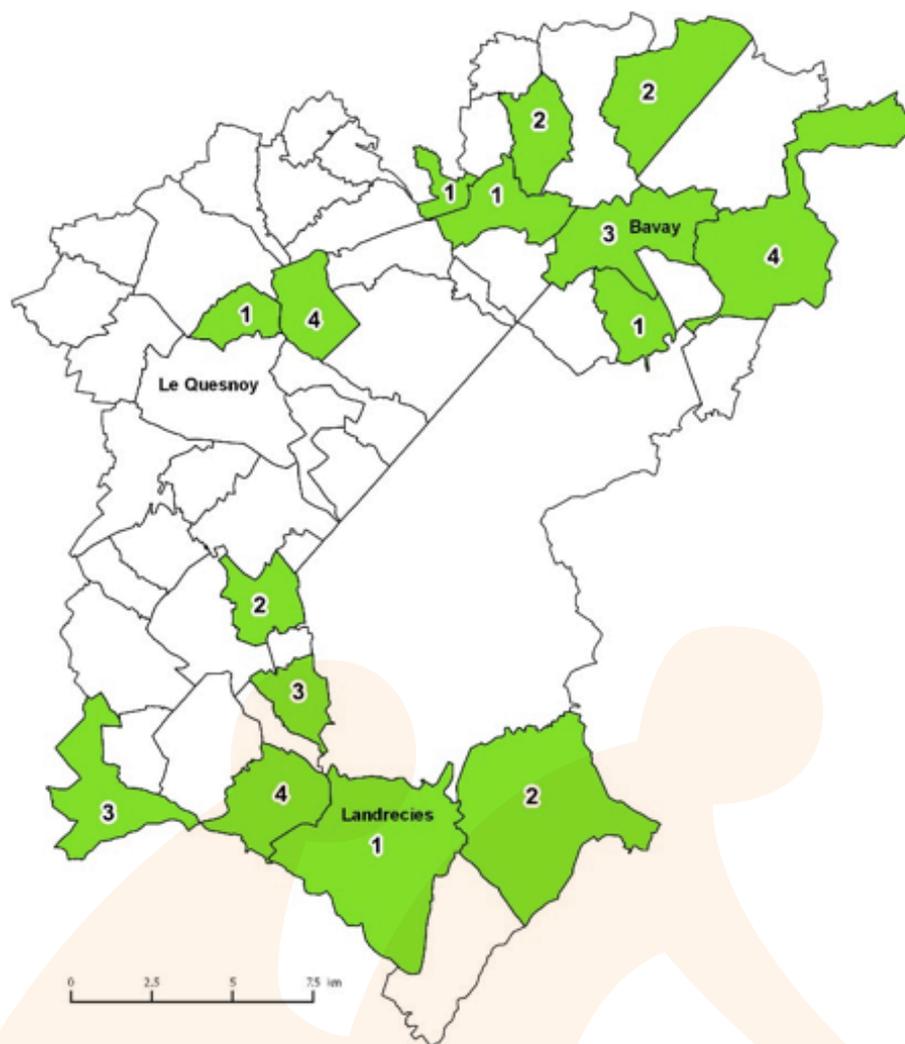


Le Conseil départemental a également réalisé une plaquette présentant le métier : https://lenord.fr/upload/docs/application/pdf/2016-04/accueillant_familial_plaquette-s_2016-04-19_15-07-15_894.pdf

7.3.2. LES FAMILLES D'ACCUEIL DANS LA CCPM

Les 27 accueillants familiaux résidant dans le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal hébergent 34 personnes âgées. Leur répartition communale est la suivante.

CARTE 11 : RÉPARTITION DES PERSONNES ÂGÉES HÉBERGÉES EN ACCUEIL FAMILIAL



En conclusion, l'offre intermédiaire entre le maintien à domicile et les EHPAD est faible. Elle n'est représentée que par quelques accueillants familiaux. Il importe à la Communauté de Communes du Pays de Mormal d'être proactive pour combler ce manque, en développant l'accueil familial et l'hébergement de type béguinage. Des partenariats avec la MSA, les bailleurs sociaux pourraient être envisagés. La traduction de ces ambitions dans le PLU intercommunal semble indispensable.



8. La communication et l'information aux aînés

Pour favoriser le vieillissement actif, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants et avec l'administration communale ou communautaire. Ils doivent connaître également les événements se déroulant dans leur commune. Or, la participation des aînés au tissu social et citoyen dépend largement de leur accès à l'information.

8.1. LES OUTILS DE COMMUNICATION COMMUNAUTAIRES

La communauté de communes du Pays de Mormal dispose d'un site internet où elle dispense ses informations à la population : www.cc-paysdemormal.fr. Les activités spécifiques mises en place par le service cohésion sociale sont disponibles sur la page :

<http://www.cc-paysdemormal.fr/-Service-RSA-.html>.

Dès lors qu'une politique en faveur des aînés aura été mise en œuvre, les besoins de communication et de lisibilité seront supérieurs. Peut-être un onglet spécifique favoriserait-il l'accès à l'information ?

La Communauté de Communes du Pays de Mormal édite également un magazine d'informations papier distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Il est édité à chaque changement de saison. Les anciens numéros sont disponibles sur la page :

<http://www.cc-paysdemormal.fr/-Documents-a-telecharger-.html>.

PHOTO 1 : COUVERTURE DU MAGAZINE COMMUNAUTAIRE N°5



Cinq numéros du magazine communautaires ont été publiés depuis 2014.



8.2. LES OUTILS DE COMMUNICATION MUNICIPAUX

La plupart des communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal éditent un bulletin d'informations municipales et dix-neuf d'entre-elles possèdent un site internet. Quelques-unes, comme Bellignies, Jolimetz, Landrecies, etc., ont des panneaux d'informations électroniques.

TABLEAU 12 : SITES INTERNET ET FRÉQUENCE ANNUELLE DE PARUTION DES BULLETINS D'INFORMATIONS MUNICIPAUX DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL (EN COURS DE COMPLÉTION)

Commune	Site internet	Nb n°/an
Amfroipret	Pas de site	4
Audignies	http://www.audignies.fr/	3 à 4
Bavay	http://www.bavay-la-romaine.fr	4
Beaudignies	http://beaudignies.canalblog.com/	2
Bellignies	Pas de site	2
Bermeries	Pas de site	2
Bettrechies	Pas de site	0
Bousies	http://www.bousies.fr/	6
Bry	Pas de site	Bulletin 1/an +1 journal 4/an
Croix-Caluyau	Pas de site	8 à 10
Englefontaine	Pas de site	2 à 3
Eth	Pas de site	3 à 4
Fontaine-au-Bois	Pas de site	4
Forest-en-Cambrésis	http://www.forest-cis.fr/	1
Frasnoy	http://www.mairie-frasnoy.fr/	1 à 2
Ghissignies	http://www.ghissignies.com/	1
Gommegnies	En cours de création	4 à 5
Gussignies	www.gussignies.com	12
Hargnies	http://hargnies-ville.fr	3 à 4
Hecq	http://mairiedehecq.e-monsite.com/	2
Hon-Hergies	Pas de site	3 à 4
Houdain-lez-Bavay	Pas de site	1
Jenlain	En cours de création	1
Jolimetz	http://www.commune-jolimetz.fr/	1
La Flamengrie	Pas de site	0
La Longueville	En cours de création	4
Landrecies	http://www.landrecies.fr + page Facebook	4 à 6
Le Favril	Pas de site	2 à 3
Le Quesnoy	http://lequesnoyvilleforte.fr/	2
Locquignol	http://www.locquignol.fr/	1
Louvignies-Quesnoy	Pas de site	2
Maresches	Pas de site	1
Maroilles	http://www.maroilles.eu/ et Facebook	1
Mecquignies	Pas de site	2
Neuville-en-Avesnois	Pas de site	0
Obies	Pas de site	2
Orsinval	Pas de site	4
Poix-du-Nord	Pas de site	2
Potelle	Pas de site	2 à 3
Preux-au-Bois	Pas de site	2



Preux-au-Sart	En cours (création fin d'année)	4
Raucourt-au-Bois	Pas de site	1
Robersart	Pas de site	0
Ruesnes	Pas de site	0
Saint-Waast	Pas de site	4
Salesches	Pas de site	2
Sepmeries	En cours (prochainement)	2 à 4
Taisnières-sur-Hon	http://taisnieres-surhon.wifeo.com/	2
Vendegies-au-Bois	Pas de site	2
Villereau	http://www.villereau.fr/	
Villers-Pol	http://villerspol.fr/	1
Wargnies-le-Grand	Pas de site	1
Wargnies-le-Petit	http://www.wargnies-le-petit.fr/	2

Quelques communes, comme Bavay et Le Quesnoy, disposent également d'une page facebook. Mais indépendamment de ces outils de communications institutionnels sur papier, coûteux et chronophages, les communes rurales diffusent généralement dès que nécessaire des informations dans les boîtes-aux-lettres des habitants.

8.3. LES OUTILS DE COMMUNICATION DES CAISSES DE RETRAITE

Les Caisses de retraite communiquent leurs services directement auprès de leurs bénéficiaires.

Si des outils de communication existent, tant au niveau communautaire que communal, adaptés aux moyens de la municipalité, reste à recueillir l'avis des lecteurs aînés sur leur lisibilité.



9. La citoyenneté

La retraite ne marque en aucun cas la fin de la contribution apportée par les aînés au sein de leur ville. Recueillir leurs avis sur les choix de la politique municipale ou communautaire permet non seulement d'enrichir les idées ou de faciliter leur adhésion aux changements. Ils préservent ainsi le sentiment d'appartenir à la communauté.

9.1. LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

Pour abonder son projet de territoire, la Communauté de Communes du Pays de Mormal a organisé trois réunions ouvertes au public, l'une consacrée au développement économique et touristique, l'autre à l'environnement et au droit du sol, la dernière à la cohésion sociale et à la jeunesse. Lors de chacune, les acteurs pouvaient s'exprimer sur l'un des six thèmes proposés. A chacun, une centaine d'acteurs ont participé, dont une bonne part d'aînés.

9.2. LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU SEIN DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

La commune de Le Quesnoy a mis en place un conseil municipal de la jeunesse et des commissions de quartier adossées à un conseil de quartier.

Des communes possèdent des commissions ouvertes aux habitants, mais aucun conseil de sages n'existe dans le territoire. Mais beaucoup d'élus ruraux ont une proximité avec leurs habitants, en particulier les aînés.

En conclusion, la démocratie participative, quoiqu'émergente, semble être entrée dans les mœurs d'une partie des membres du bureau communautaire, le Président en tête. Elle devrait donc s'ancrer définitivement sur le territoire, et peu à peu gagner les communes, le cas échéant.



10. Bâtiments et espaces extérieurs

Nos aînés ont le souhait légitime, malgré leur éventuel handicap, de se rendre où ils veulent, en particulier dans les bâtiments publics, mais aussi pour se promener. Aussi leur accessibilité est-elle cruciale.

10.1. L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

D'après les renseignements communiqués par Thierry ROCHE, de la DDTM d'Avesnes-sur-Helpe, au 11 mai 2016, dix-sept communes avaient obtenu un accord tacite sur leur agenda d'accessibilité programmée, neuf un accord de la sous-commission départementale d'accessibilité, une devait compléter son dossier et onze avaient demandé un délai supplémentaire. Quinze communes n'avaient pas encore donné de nouvelles et risquent donc d'être sanctionnées.

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un document déclaratif, chiffré et programmé, listant les travaux à réaliser pour rendre accessibles les bâtiments publics. Le dépôt d'un Ad'AP avant le 27 septembre 2015 permettait de bénéficier d'un délai de 3 ans pour réaliser ses travaux. Il peut être prolongé de 3 années supplémentaires dans certaines conditions (importance des travaux, difficultés économiques pour réaliser les travaux en 3 années...)

Notons que l'accessibilité des bibliothèques et des musées est renseignée pages 32 et 33.

10.2. L'ACCESSIBILITÉ DES CIRCUITS DE DÉCOUVERTE

Un seul circuit, celui de Landrecies (cf. p. 33) est accessible aux handicapés moteurs.

10.3. LE RAMASSAGE DES DÉCHETS À LA DEMANDE

La Communauté de Communes du Pays de Mormal a mis en place un ramassage des encombrants au porte à porte pour tous.

La commune de Le Quesnoy a mis en place un ramassage des déchets verts chez les personnes âgées et handicapées en faisant la demande.

En conclusion, l'accessibilité des bâtiments communaux progresse peu à peu, et ce malgré les contraintes topographiques ou financières.

